



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

RAPPORT ANNUEL 2025 | 2026

MOT DE LA DIRECTION

Encore une belle année qui se termine pour notre CAVAC. Nous achevons notre 35^e année d'existence, enrichis par tout le chemin parcouru, par nos apprentissages et par l'expérience acquise au fil du temps.

En effet, le 19 mars 1991, lorsque nous entreprenions avec enthousiasme les démarches menant à l'incorporation du CAVAC, nous ne savions pas encore tout ce que l'avenir nous réservait. Aujourd'hui, force est de constater que le CAVAC a évolué bien au-delà de nos attentes.

Lorsque l'on dresse le bilan de ces 35 années, plusieurs constats s'imposent : la constance de notre engagement, le professionnalisme de nos équipes, la place importante que nous avons su occuper au sein de la communauté et notre capacité constante à évoluer. Nous sommes passés d'une équipe de trois personnes à près de trente-cinq employé.e.s dévoué.e.s et compétent.e.s. Grâce au soutien du ministre de la Justice, qui nous a donné les moyens de nos ambitions, nous avons poursuivi notre développement. Quatre locaux plus tard, dont trois agrandissements dans notre maison actuelle, nous continuons d'avancer avec la même détermination.

Cette réussite repose également sur les liens solides que nous avons su bâtir avec nos partenaires ainsi que sur l'engagement des membres de notre conseil d'administration, issus à la fois de la communauté, des milieux institutionnels et de la population citoyenne.

L'année qui se termine aura encore été mouvementée sur le plan des ressources humaines. Il faut croire qu'il s'agit désormais d'une réalité pour une organisation en croissance, dans un contexte où les possibilités sont nombreuses pour les personnes en recherche d'emploi.

À l'automne, la moitié de notre équipe du Tribunal spécialisé a quitté ses fonctions. Heureusement, nous avons eu la chance de recruter de véritables perles rares pour compléter notre équipe d'ISL, maintenant entière pour la première fois depuis quatre ans, et plus solide que jamais. La compétence de nos six (6) ISL est remarquable, tout comme la complicité qui les unit.

Mais au-delà de cela, nous avons surtout le privilège de compter sur une grande équipe composée de personnes mobilisées, professionnelles et compétentes, qui contribuent chaque jour à maintenir un climat de travail agréable et respectueux. Quelques départs temporaires ont également touché l'équipe clinique, principalement en raison de congés de maladie ou de maternité. Nous avons déjà hâte de retrouver ces collègues appréciées.

Nous avons également atteint un objectif important : sécuriser un poste d'agente de bureau, désormais comblé par une personne exceptionnelle, Isabelle Berthiaume. Notre équipe est aujourd'hui presque complète et nous travaillons activement à maintenir cette stabilité.

L'un de nos plus grands défis demeure toutefois le manque d'espace à notre siège social. Plusieurs avenues ont été évaluées, sans que nous ayons encore trouvé la solution idéale. Nous sommes cependant très heureux d'avoir intégré, au début du mois de mars, nos nouveaux locaux au palais de justice. Cette amélioration des espaces de travail représente un gain significatif pour les équipes en poste, et la différence est déjà très tangible. Nous avons d'ailleurs procédé à leur inauguration officielle le 10 mars dernier, en compagnie de notre équipe et des membres du conseil d'administration.

Depuis quelques années, le Réseau des CAVAC travaillait à redéfinir sa mission et ses valeurs, un exercice qui s'est conclu au début de l'année. À la suite de la présentation de cette nouvelle mission au conseil d'administration et à l'équipe de travail, nous avons entrepris une réflexion collective sur nos valeurs. Nous avons d'abord identifié deux valeurs complémentaires propres à notre CAVAC, venant s'ajouter aux trois valeurs retenues par le Réseau. Par la suite, nous avons pris le temps de définir chacune d'elles et de réfléchir ensemble à la façon de les actualiser concrètement dans notre quotidien. Cet exercice est maintenant complété, et nous portons fièrement les valeurs qui nous rassemblent.

Au moment d'écrire ces lignes, notre directrice générale depuis près de 30 ans, Marie-Claude Côté, s'apprête à tirer sa révérence afin de profiter d'une retraite pleinement méritée. Une fois passées la surprise et l'émotion suscitées par cette annonce, le conseil d'administration s'est rapidement mobilisé, dès l'automne, afin d'assurer la continuité de l'organisation et une transition harmonieuse. Passer le flambeau après Marie-Claude représente un moment marquant. Elle a fait bien plus que diriger le CAVAC : elle lui a insufflé une âme. Son parcours ici constitue l'œuvre d'une vie. Grâce à sa vision, à sa détermination et à son engagement indéfectible, le CAVAC est devenu ce qu'il est aujourd'hui : plus grand, plus fort, résolument tourné vers l'avenir et doté des moyens de ses ambitions.

Au nom de toutes les personnes qui ont contribué à cette aventure, hier comme aujourd'hui, au nom des membres du conseil d'administration d'hier et d'aujourd'hui, mais surtout au nom des victimes et de leurs proches : un immense merci.



Pierre-Luc Laverdure

Trésorier



Marie-Claude Côté

Directrice générale



Yves Devost

Président du Conseil
d'administration

COUPS DE CŒUR DE L'ÉQUIPE

Notre principal coup de cœur pour la période 2025-2026 demeure sans contredit l'ensemble de l'équipe du CAVAC. Plusieurs membres de notre organisation souhaitent souligner le privilège d'évoluer au sein d'un milieu profondément bienveillant, à l'écoute et ouvert d'esprit. Malgré les nombreux changements traversés au cours des dernières années, l'équipe a su faire preuve d'une grande résilience et conserver une attitude positive. Cette richesse humaine se reflète autant dans les petites attentions du quotidien que dans des initiatives structurantes, comme l'implication de membres de l'équipe ayant mis sur pied un comité visant à repenser les supervisions cliniques, à identifier les besoins et à permettre l'ajout d'une nouvelle superviseure clinique. Cette richesse humaine fait toute la différence au quotidien et contribue à donner un sens réel et mobilisant à notre travail auprès de la clientèle.

Cette année a également été marquée par un moment attendu depuis longtemps : l'intégration dans nos nouveaux locaux au palais de justice de Laval. Ce changement a permis à plusieurs intervenant-e-s, notamment les intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL) et notre intervenante auprès du chien d'accompagnement judiciaire, d'avoir enfin un espace de travail attitré. La fin des changements constants de bureaux, qui s'apparentaient à une véritable « chaise musicale », a été grandement appréciée par l'équipe qui a su s'approprier ces nouveaux espaces en les rendant chaleureux et à leur image. Nous souhaitons remercier grandement toutes les personnes ayant contribué au déménagement et aidé leurs collègues dans l'aménagement de leur bureau, ainsi que l'ensemble de l'équipe pour sa patience durant les travaux. Ces nouveaux locaux, incluant une salle d'attente lumineuse et accueillante, contribuent à améliorer autant notre milieu de travail que l'expérience de notre clientèle.



Soulignons également l'arrivée d'une nouvelle agente de bureau, Isabelle Berthiaume, dont le professionnalisme et les qualités humaines ont rapidement fait l'unanimité au sein de l'équipe. Son apport constitue un réel atout pour notre organisation. De surcroît, des intervenantes internes ont répondu présentes et assumé, en intérim, des postes de directrice clinique et de responsable clinique, contribuant ainsi à assurer un soutien continu à l'ensemble de l'équipe.

Nous tenons aussi à mettre en valeur l'implication soutenue de notre Comité social, qui a su, encore cette année, créer des moments rassembleurs et significatifs, notamment lors du Party de Noël souper-karaoké-billard, l'organisation d'une friperie ou encore en soulignant les anniversaires et les départs. Ces occasions permettent de renforcer nos liens dans un contexte plus informel et contribuent à un climat de travail positif.

Un autre moment fort de l'année a été l'annonce de la nouvelle mission et des valeurs du Réseau des CAVAC, ainsi que la démarche collective ayant mené à l'identification de celles propres au CAVAC de Laval. Ce processus a permis de mettre en lumière ce qui nous unit et guide nos actions au quotidien, renforçant ainsi notre sentiment d'appartenance et notre cohésion d'équipe.

Dans le cadre du Tribunal Spécialisé en matière de violence sexuelle et conjugale, les intervenantes sociojudiciaire de liaison (ISL) souhaite mettre de l'avant que l'équipe est désormais complète, comptant maintenant six (6) ISL sur le terrain. Cette stabilité a permis de diminuer significativement la charge de travail et de favoriser un meilleur partage des responsabilités. Elle contribue également à une belle cohésion d'équipe, marquée par l'entraide, l'harmonie et une collaboration des plus positives au quotidien.

Nous avons également eu l'opportunité, en début d'année 2026, de contribuer au rayonnement de notre profession après avoir été sollicitées pour la rédaction d'un article dans le *Beccaria*, webzine de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ). L'édition, à paraître au printemps 2026, portera sur la profession du criminologue et mettra en lumière le rôle concret exercé au CAVAC de Laval. Nous souhaitons souligner l'implication d'Audrey-Jade Caron, Marie-Michèle Ferland et Abygaëlle Richer qui se sont engagées avec enthousiasme dans la rédaction de cet article.

L'ensemble de ces réalisations et initiatives contribue à renforcer nos liens d'équipe et à enrichir notre offre de service. Nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre sur cette lancée et de découvrir ce que la prochaine année nous réserve.

A portrait of a young woman with long blonde hair, wearing a light blue jacket over a white top, looking slightly to the side with a gentle smile.

- Maïka

« Travailler au CAVAC est une source de fierté pour moi. Intervenir auprès des victimes d'actes criminels me touche profondément. Leur courage m'inspire, et je trouve essentiel de leur offrir une présence bienveillante, de l'écoute et un accompagnement respectueux, centré sur leurs besoins et leur réalité. »

« Au CAVAC, je rencontre des histoires émotionnellement chargées, mais aussi une force immense. Être présente, écouter sans juger et unir l'intervention psychosociale au système juridique me permet d'alléger des parcours fragilisés. Ce qui me porte, c'est d'entendre que notre présence change réellement quelque chose. »

A portrait of a woman with long, wavy brown hair, wearing a white top and a dark jacket, smiling warmly at the camera.

- Abygaëlle Richer

LA CLIENTÈLE

VOLTIGEUR, CHIEN D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE :

UN SOUTIEN QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Depuis maintenant un (1) an, notre beau Voltigeur fait partie de notre équipe. Nous avons donc eu envie de vous parler concrètement du travail de celui-ci, et notre intervenante responsable a accepté avec beaucoup d'entrain.

Nous vous invitons à découvrir le témoignage de Sophie Beauchamp, agente d'intervention et responsable de Voltigeur, qui relate une intervention de ce dernier :

- Sophie

- Voltigeur

Pour débiter, Il faut savoir que la présence de notre ami à quatre pattes se fait habituellement à l'avance. Dans le cas que je veux vous présenter, la demande a été très ponctuelle et Voltigeur a répondu présent. Il s'agissait d'un procès pour meurtre au 2^e degré pour lequel 2 personnes étaient accusées.

Une collègue m'a appelée dans mon bureau pour savoir si j'étais disponible pour une proche de personne assassinée qui venait d'apprendre que l'accusée numéro 2 bénéficiait d'un non-lieu et qu'elle était libérée sur le champ. La cliente est arrivée dans notre bureau avec une grande colère et un sentiment d'injustice.

Dès qu'elle s'est assise, notre très empathique Voltigeur s'est dirigé vers elle et s'est mis à lui lécher les mains de façon abondante. La cliente, à ce moment, a eu un relâchement et s'est mise à pleurer. Elle ne désirait pas discuter avec moi, mais simplement rester dans le bureau, se déposer et flatter Voltigeur.

Le procès continuait pour l'accusé numéro 1. Madame ne désirait pas entendre l'interrogatoire de l'avocat de la défense en salle, mais désirait suivre par formule Visio-Teams à partir de notre bureau et en présence de Voltigeur. Voltigeur a passé 9 jours avec madame. Quand elle arrivait, elle était souriante

de le voir et me demandait : « Comment va mon ami? Est-ce que mon ami est fatigué? A-t-il bien mangé? ». Quand nous allions en salle de Cour pour le contre-interrogatoire de la Couronne, Voltigeur continuait de se coucher sur ses pieds. Elle me disait que ça la réchauffait. Et si par malheur, en dormant, Voltigeur tombait de son oreiller (les pieds de madame), elle lui replaçait la tête.

Une fois la preuve close, les proches ont vécu des journées stressantes dans l'attente du verdict qui dépendait d'un jury. Les proches demeuraient à 30 minutes du palais de justice et une demande avait été faite pour qu'elle puisse attendre chez elle et pouvoir avoir 30 minutes pour se rendre si une décision était prise.

Cette demande a été refusée par le juge, qui n'a pas accordé de délai. Les jours d'attente étaient stressants et fatigants pour les proches qui se rendaient à notre bureau pour ne pas manquer la décision. Voltigeur était content de voir madame et la reconnaissait, après tout ce temps passé avec elle.

Le jury avait un horaire de délibération et normalement dînait de 12h30 à 13h30. Pour Voltigeur, la pause dîner lui permet de garder l'équilibre, il a besoin de s'amuser et de marcher. Ce jour-là, ne sachant pas que le jury avait décidé de sauter l'heure du dîner, j'ai reçu un appel d'une collègue intervenant dans ce dossier également. Il était 13h05 et elle m'a dit : « Le jury est prêt, c'est là que ça se passe il faut que tu reviennes rapidement

». On a couru et j'ai pu installer Voltigeur sur les pieds de madame en salle de Cour. Malheureusement pour nos clientes, le verdict a été un acquittement et cette décision a généré son lot d'émotions. Voltigeur a tout de suite su que la dame avait besoin de son aide et a continué son travail en étant présent et en se couchant sur la jambe de la victime, attirant son attention pour qu'elle le flatte. Tout au long de cet accompagnement, Voltigeur a apporté du soutien, de l'apaisement, une présence réconfortante, un non-jugement et par moment des rires. La cliente s'est prise en photo avec lui et a communiqué avec moi 7 jours plus tard pour me dire qu'elle s'ennuyait de Voltigeur et pour prendre de ses nouvelles.

J'espère avoir pu imager et expliquer ce qu'est le travail de notre chien d'assistance. Il procure aux clients quelque chose que les humains ne peuvent pas offrir et je suis très fier de son travail.

Nous sommes particulièrement fiers de Voltigeur, dont la présence fait une réelle différence, mais aussi du travail remarquable de sa responsable et intervenante. Leur engagement soutenu et leur disponibilité font de cette équipe l'une des plus sollicitées et mobilisées, ce que Sophie Beauchamps souligne avec fierté. Ce duo répond présent, jour après jour, auprès des personnes qui en ont besoin.

LES SERVICES ET LES STATISTIQUES

SERVICES PSYCHOSOCIAUX INDIVIDUELS ET DE GROUPE

L'accompagnement post-traumatique et le soutien psychosocial constituent un volet essentiel des services du CAVAC de Laval. Ces services sont offerts aux personnes victimes, à leurs proches ainsi qu'aux témoins d'infractions criminelles. Le soutien est offert, que l'auteur de l'acte criminel soit identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu ou non coupable.

Notre objectif premier est de soutenir la clientèle dans l'apaisement des réactions et des conséquences vécues à la suite d'un événement criminel, à travers l'accompagnement des personnes victimes, leurs proches et les témoins dans leur cheminement ainsi qu'à favoriser leur rétablissement et à les aider à retrouver un sentiment de contrôle sur leur vie. Chaque jour, l'équipe offre un accompagnement psychosocial adapté aux besoins de chacun, de courte ou de moyenne durée, en rencontres individuelles ou de groupe.

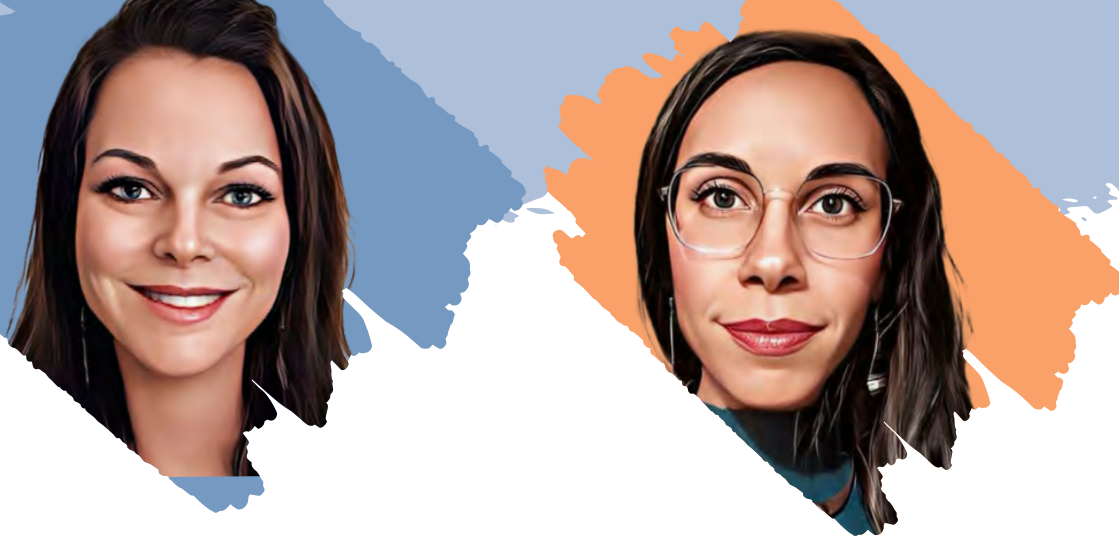
Les services du CAVAC de Laval sont accessibles via différents chemins. Les personnes ayant été affectées par un acte criminel peuvent nous contacter directement, être joint·e·s grâce à l'un de nos programmes proactifs ou être dirigé·e·s vers nos services par l'un des nombreux organismes collaborateurs externes.



- Katherine

Je travaille au CAVAC depuis 5 ans en tant qu'agente de soutien aux interventions, un rôle qui me permet de grandir personnellement et professionnellement. J'aime être en première ligne pour accueillir les personnes dans un moment difficile, reconnaître et normaliser les réactions et conséquences qu'elles peuvent vivre, et rendre les services accessibles à tous afin de faire une réelle différence dans leur parcours. Je suis fière de travailler pour le CAVAC, et la mission de l'organisme ainsi que le soutien de mon équipe demeurent pour moi de grandes sources de motivation.

À la suite d'une demande de service, l'une des deux agentes de soutien aux interventions (ASI) entre en contact avec la personne sollicitant notre soutien. Cet échange téléphonique permet d'évaluer et cerner les besoins liés à l'événement criminel, de présenter les services disponibles, de répondre aux questions et, si nécessaire, d'orienter la personne vers d'autres ressources afin de proposer un soutien adapté à la situation.



Ainsi, notre équipe d'intervention a réalisé 1 565 évaluations téléphoniques au cours de l'année soit 165 de plus que l'année dernière (12%). Parmi celles-ci, 442 ont mené à des demandes de suivi ou des demandes de soutien ponctuel, tandis que 1 177 ont permis, par l'échange téléphonique, de répondre aux questions ou d'orienter la personne vers une ressource appropriée qui répondra plus précisément à ses besoins. C'est ainsi que 540 personnes ont été orientées vers une ressource externe pour soutenir leur cheminement.

Cela correspond à une hausse de 74 % des références comparativement à l'an dernier, principalement vers les ressources d'indemnisation, le système de justice ou encore les maisons d'aide et d'hébergement spécialisées en violence conjugale.

Sur l'ensemble de l'année, 1 236 nouveaux dossiers ont été ouverts, ce qui est très similaire à l'année dernière. En y ajoutant les dossiers précédents toujours actifs et les appels entrants ne nécessitant pas d'autres services, 3922 dossiers ont été traités durant la dernière période. À la clôture de l'exercice 2025-2026, 1645 dossiers demeuraient actifs.

Pour une seule personne, plusieurs types de services peuvent avoir été offerts. Par exemple, un appel d'évaluation, de l'information sur nos services, des rencontres psychosociales, un accompagnement à la Cour, etc. Ainsi combinés, nous avons offert 56 726 services à l'ensemble de notre clientèle au cours de la période qui vient de s'achever, soit une hausse de près de 10% de notre offre de services.

Dossiers ouverts

2023-24	1 129
2024-25	1 249
2025-26	1 236

Dossiers traités

2023-24	3 820
2024-25	3 910
2025-26	3 922

Dossiers actifs (au 31 mars)

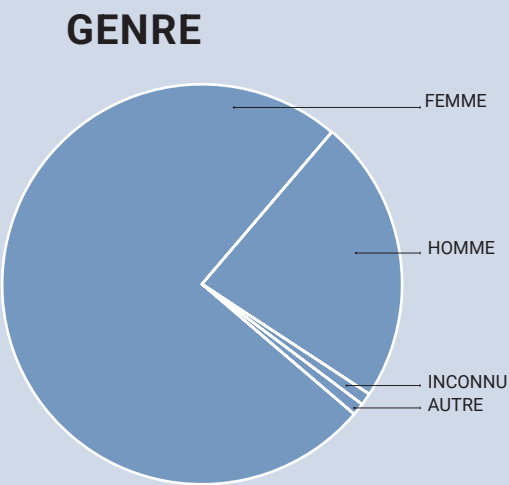
2023-24	1 601
2024-25	1 546
2025-26	1 645

56 726

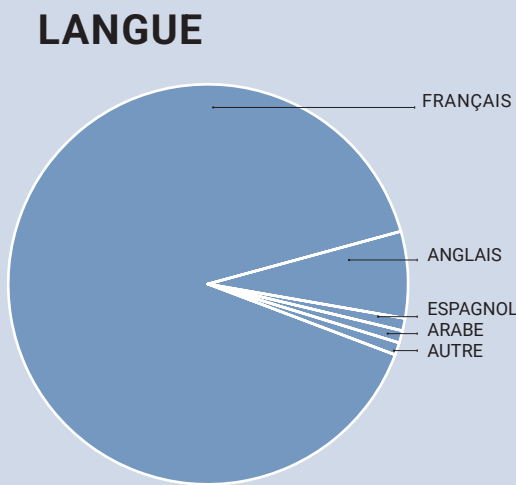
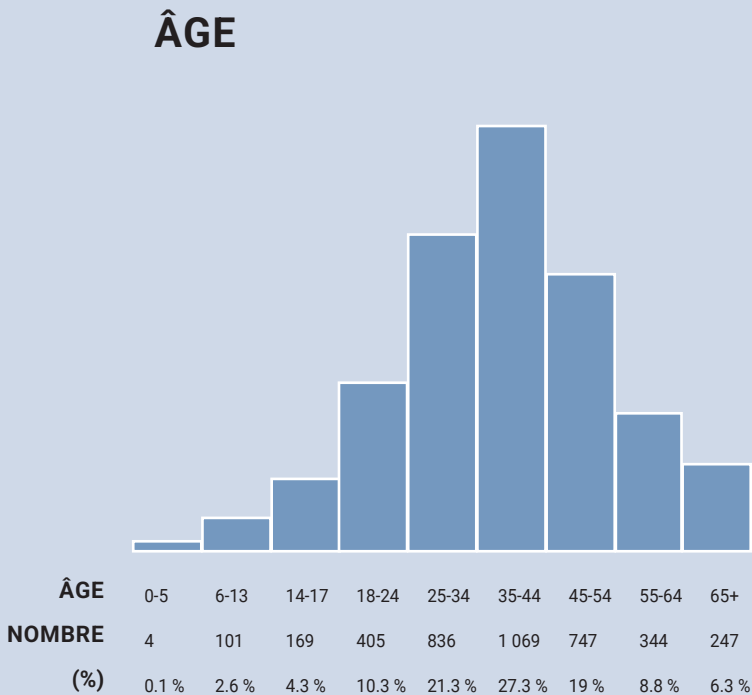
Nombres de services rendus
pour ces 3 922 personnes

Parmi les personnes concernées par ces dossiers, les proportions quant au genre sont sensiblement les mêmes d'année en année : 2 973 (76%) personnes s'autodéterminaient être des femmes, 913 (23 %) des hommes et 36 personnes (1%) à un autre groupe ou pour lesquels l'identité de genre était non précisée. Les catégories d'âge les plus représentées au sein de notre clientèle étaient celles des adultes âgés entre 18 à 54 ans, soit 3057

personnes (78%). Plus précisément, 405 personnes avaient entre 18 à 24 ans (10%), 836 personnes avaient entre 25 à 34 ans (21%), 1069 personnes avaient entre 35 à 44 ans (27%) et 747 personnes avaient entre 45 à 54 ans (19%). Par ailleurs, 274 personnes d'âge mineur représentaient notre clientèle (7%), tandis que 591 personnes avaient plus de 55 ans (15%).



GENRE	NOMBRE	(%)
FEMME	2973	76 %
HOMME	913	23 %
INCONNU	24	0.7 %
AUTRE	12	0.3 %



LANGUE	NOMBRE	(%)
FRANÇAIS	3576	91 %
ANGLAIS	280	7 %
ESPAGNOL	30	0,9 %
ARABE	12	0,3 %
(TAMOUL, PENDJABI, BENGALI, PORTUGAIS, MANDARIN, CANTONNAIS, RUSSE, PERSAN)		
AUTRE	24	0,8 %



La région de Laval est composée d'une population plurilingue. Nous avons accueilli 3576 personnes (91 %) qui s'exprimaient en français, 280 personnes (7%) en anglais, 30 personnes s'exprimaient en espagnol (<1%). Et 12 personnes en arabe (< 0.5%). Pour compléter, 24 personnes (<1%) s'exprimant en d'autres langues, notamment tamoul, pendjabi, bengali, portugais, russe, mandarin, cantonais ou persan, ont reçu notre soutien via le recours à des services d'interprétation adaptés à leur réalité linguistique.

Une grande majorité de notre clientèle est constituée des personnes victimes d'un acte criminel, soit 83%. Nous avons également offert notre soutien à plusieurs proches (12 %) et témoins d'événements criminels (4%). Des proportions similaires aux années précédentes.

Concernant le contexte des infractions, 45 % (1 755 personnes) ont été commises dans le cadre de relations conjugales, réparties entre 33 % de violence durant la relation intime et 12 % en contexte post-séparation. Par ailleurs, 13 % de notre clientèle (494 personnes), ont été victimes d'un membre de leur famille, 12 % (466 personnes) par un individu inconnu tandis que 9 % (342 personnes) ont été la cible d'un·e ami·e ou connaissance. Enfin, 3.5% des infractions ont eu lieu respectivement en milieu de travail, 3 % dans un contexte de voisinage et 2 % en milieu scolaire. Des tendances qui demeurent constantes par rapport aux années précédentes.

Les infractions criminelles peuvent être regroupées en deux grandes catégories : les crimes contre la personne et les crimes contre les biens. Dans l'ensemble, la majorité des personnes que nous accompagnons sont touchées par des infractions contre la personne.

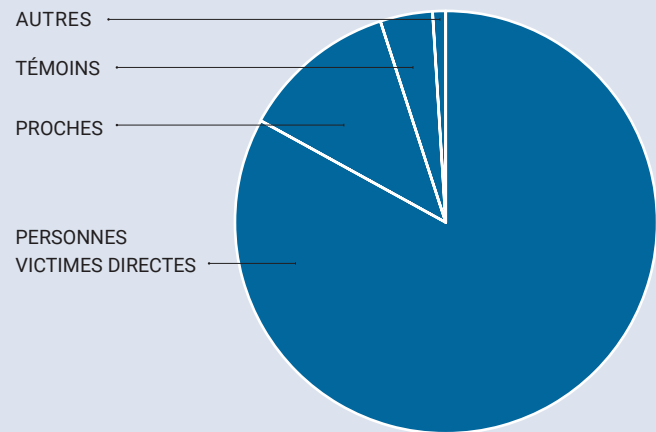
Comme par le passé, les voies de fait demeurent le type de crime le plus fréquemment signalé, représentant 39% de notre clientèle. Sur le total de 1 536 voies de fait, 1 124 personnes avaient été victimes de voies de fait simples, 33 de voies de fait graves, 274 de voies de faits armés et 105 causant des lésions.

Au total, 806 personnes (20.5 %) ont été touchées par des infractions à caractère sexuel. Parmi elles, 83 personnes étaient victimes de traite ou d'exploitation sexuelle. Ces crimes ont principalement affecté des personnes s'identifiant comme femmes, soit 699. Néanmoins, 104 personnes se désignant hommes et trois (3) s'identifiant à un autre genre ont également été impliqués en tant que victimes, proches ou témoins d'infractions à caractère sexuel,

Les accusations de menaces, harcèlement et d'intimidation concernaient 816 personnes de notre clientèle représentaient près de 21%. Par ailleurs, 127 personnes (3%) ont été soutenues dans le cadre de dossiers d'homicides ou de tentatives de meurtre.

Un total de 59 personnes (1.5 %) nous a contacté·e·s cette année concernant un incident ou une allégation liée à la fraude. D'autres victimes, notamment de vol qualifié, d'introduction par infraction, de séquestration ou d'enlèvement, ont également été accompagnées par l'équipe.

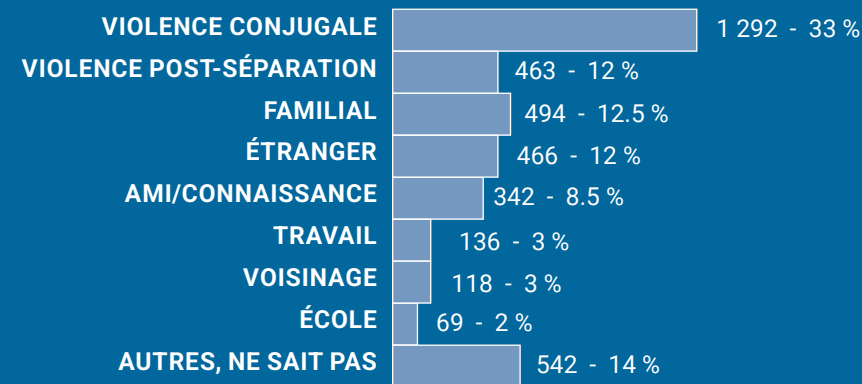
CATÉGORIE DE CLIENTÈLE



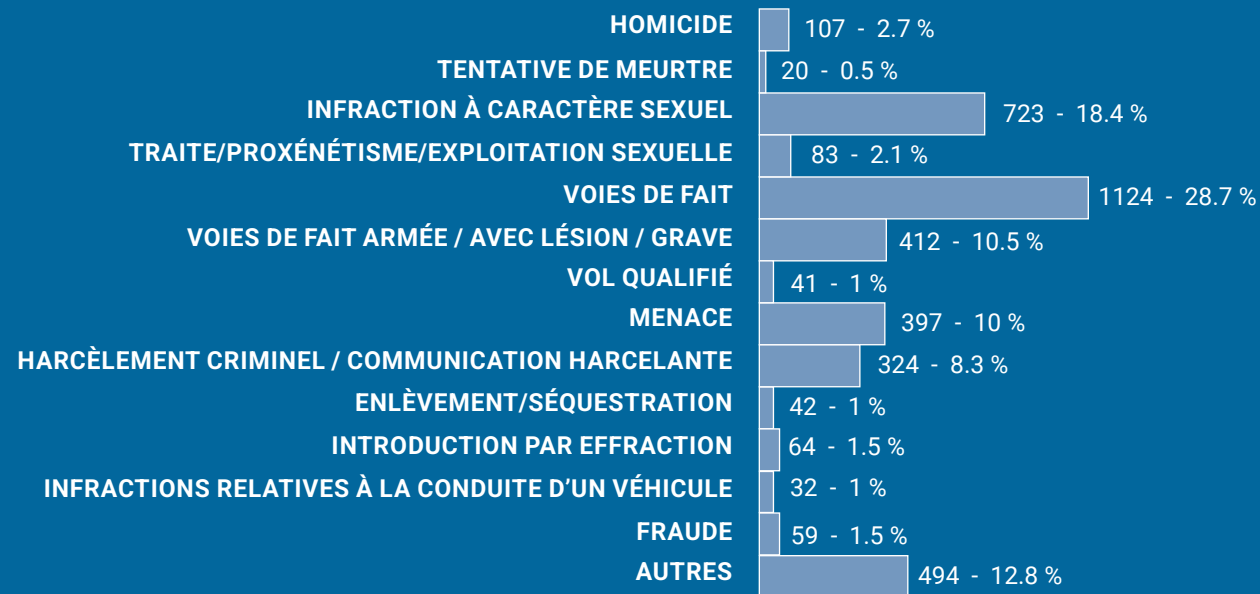
CATÉGORIE DE CLIENTÈLE	NOMBRE	(%)
PERSONNES VICTIMES DIRECTES	3 246	83 %
PROCHES	471	12 %
TÉMOINS	161	4 %
AUTRES	44	1 %

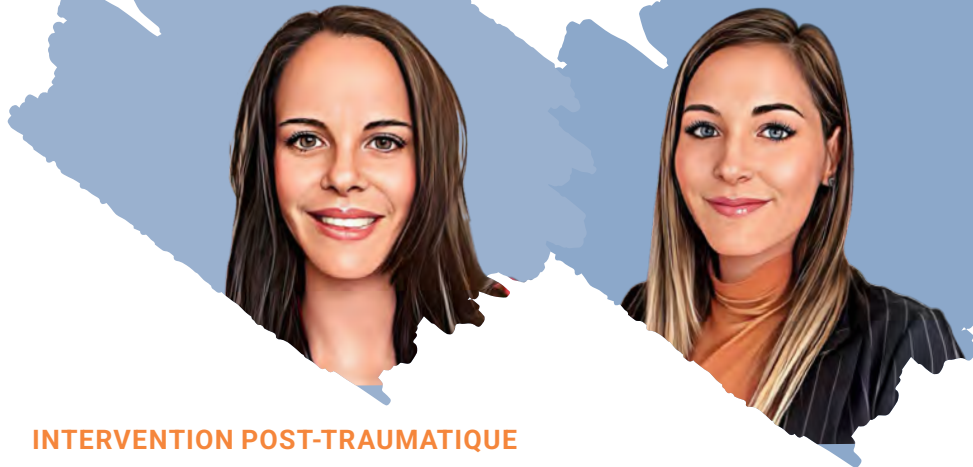
TOTAL 3 922

CONTEXTE DE CRIMES



TYPES DE CRIMES





INTERVENTION POST-TRAUMATIQUE

Proposée en rencontre individuelle, l'intervention post-traumatique a pour objectif de réduire les répercussions et les réactions liées à une situation de victimisation. Mise en place rapidement après l'acte criminel, elle est offerte durant la phase de stress aigu afin de limiter les risques que ces effets perdurent et évoluent vers un trouble de stress post-traumatique, lequel pourrait nuire, à long terme, au fonctionnement quotidien de la personne. Cette intervention repose notamment sur l'éducation psychologique, qui permet de mieux comprendre les impacts vécus, ainsi que sur la transmission d'outils visant à en atténuer les effets et à en faciliter la gestion.

INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Les suivis psychosociaux mettent l'accent sur les forces et les capacités de la clientèle, l'aidant ainsi à faire face aux épreuves vécues. L'intervention vise également à permettre aux personnes victimes et aux témoins de reprendre du pouvoir sur leur vie après un événement criminel.

Cette intervention s'adresse également aux proches, soit pour les sensibiliser aux impacts du crime, soit pour apaiser les conséquences liées à une victimisation secondaire. Bien que ce type d'intervention puisse être proposé en groupe, au CAVAC de Laval, il est majoritairement offert en individuel.

ÉQUIPE DÉDIÉE D'INTERVENTION EN EXPLOITATION SEXUELLE (ÉDIES)

Il y a quelques années, le Réseau des CAVAC a créé une Équipe dédiée à l'intervention en exploitation sexuelle (ÉDIES), de laquelle fait partie l'une des agentes d'intervention de notre CAVAC. Cette équipe regroupe des agentes d'intervention provenant de six (6) régions du Québec. Lorsqu'un crime est commis dans un contexte d'exploitation sexuelle, les personnes victimes ayant donné leur consentement, ainsi que leurs proches sont contactés afin de leur offrir nos services, de leur proposer un accompagnement adapté et de coordonner l'orientation vers les organismes spécialisés du milieu. Le soutien de notre équipe ÉDIES prend tout son sens à travers les accompagnements tout au long des démarches judiciaires. De surcroît, l'ÉDIES travaille en étroite collaboration avec l'Escouade intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) au sein des bureaux de la Sûreté du Québec.

En 2025-2026 l'équipe provinciale de l'ÉDIES a travaillé auprès de 411 personnes. Sur ce nombre, 32 ont reçu les services de l'intervenante ÉDIES de Laval. 25 de ces personnes étaient des victimes directes, six (6) des proches et un.e (1) témoin. Sur ce nombre, 28 s'identifiaient au genre féminin, deux (2) au genre masculin et deux (2) s'identifiaient en tant que femmes trans. Les références sont parvenues majoritairement des CAVAC ou des policiers. Il est intéressant de mettre en lumière que dix (10) de ces femmes étaient sorties de l'exploitation au moment de la référence. L'âge de ces personnes peut varier, mais nous constatons que dans 60% des dossiers, les personnes avaient entre 18 et 34 ans. Nous avons toutefois travaillé avec quatre (4) adolescent.e.s et une personne âgée de plus de 65 ans.

INFORMATION SOCIOJUDICIAIRE

Un volet clé de nos interventions est celui de l'information sociojudiciaire, qui porte sur les droits et recours des personnes victimes, témoins et de leurs proches. La recherche montre l'importance pour ces personnes d'être bien informées sur ces aspects après l'infraction criminelle subie. L'équipe du CAVAC veille ainsi à se tenir constamment à jour afin de fournir à la clientèle des informations complètes concernant les recours judiciaires au niveau criminel, ainsi que sur les programmes d'indemnisation (IVAC, CNESST, SAAQ) et les autres ressources disponibles pour les accompagner et les soutenir. Ces informations peuvent être partagées au cours des contacts téléphoniques avec notre clientèle ou lors des suivis psychosociojudiciaires.

ORIENTATION VERS LES RESSOURCES

Nous entretenons des partenariats étroits avec les ressources régionales de Laval. La collaboration est essentielle afin de compléter notre offre de services et de répondre à l'ensemble des besoins de notre clientèle. Qu'il s'agisse d'hébergement, de services de soutien, d'intervention de crise, de psychothérapie, de services médicaux ou encore d'interventions policières et judiciaires, les personnes victimes, les proches et les témoins sont informés et orientés vers les organismes les plus adaptés à leurs besoins.

GROUPE POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

En collaboration avec les maisons d'hébergement de sa région, le CAVAC de Laval propose un groupe de croissance personnelle destiné aux femmes qui sont victimes de violence conjugale. Offert sur 11 séances hebdomadaires, ce service offre aux participantes un espace sécuritaire où elles peuvent partager leur vécu, briser leur isolement et tisser des liens avec d'autres femmes ayant traversé des expériences similaires. Il vise également à renforcer leurs connaissances des concepts de la violence conjugale et à favoriser une reprise de pouvoir sur leur vie.

En 2025-2026, nous avons tenu deux groupes. Parmi 21 participantes, 11 à la session de printemps et 10 à celle d'automne 2025, 14 d'entre elles ont complété la démarche proposée par le groupe.



GRUPE DE SOUTIEN DESTINÉ AUX PROCHES ET PARENTS D'UNE PERSONNE EN SITUATION D'EXPLOITATION SEXUELLE

En collaboration avec d'autres CAVAC du Réseau des CAVAC du Québec, nous offrons un groupe de 12 rencontres s'adressant aux proches et parents de personnes en situation d'exploitation sexuelle. Animé par deux (2) agent-e-s d'intervention, le programme accueille entre cinq (5) à huit (8) participants et vise plusieurs objectifs : briser l'isolement et favoriser le bien-être des proches en plus de leur permettre de mieux comprendre et de gérer les conséquences de la situation vécue par leur enfant ou leur proche.

Différents thèmes y sont abordés, notamment les répercussions de la victimisation directe et indirecte, la prévention de l'épuisement, les attitudes à privilégier et à éviter pour préserver le lien avec la personne victime tout en respectant les limites de chacun, ainsi que les processus d'entrée, de maintien et de sortie du monde prostitutionnel. Des témoignages de personnes survivantes enrichissent également les échanges. Au cours de la dernière période, deux (2) groupes ont été animés. Quatre (4) personnes ont complété le groupe de l'automne 2025 et six (6) le groupe d'hiver 2025.

14

**GROUPES
POUR
FEMME**

10

**GROUPES
POUR LES
PROCHES**

67

**CLINIQUES
D'ASSISTANCE
TECHNIQUE IVAC**

CLINIQUE D'ASSISTANCE TECHNIQUE IVAC

La Clinique d'assistance technique IVAC continue de répondre aux besoins de la clientèle tout en optimisant l'efficacité organisationnelle. Ces séances de groupe, offertes chaque mois, permettent aux personnes inscrites de remplir un ou plusieurs formulaires de demande d'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) avec l'accompagnement technique et le soutien psychosocial de notre équipe d'intervention. Cette formule flexible complète les rencontres individuelles et facilite la réalisation des demandes de prestation. Douze (12) séances ont été offertes à la clientèle. Entre 5 et 6 personnes se sont présentées pour recevoir les judicieux conseils de nos intervenant.e.s pour un total de 67 personnes.



LES TRIBUNAUX

Le parcours judiciaire fait partie intégrante de l'expérience d'un grand nombre de personnes accompagnées par le CAVAC de Laval, qu'il s'agisse de victimes, de proches ou de témoins. Lorsqu'un processus judiciaire est engagé à la suite d'une plainte, notre équipe peut offrir un ensemble de services adaptés, visant à soutenir la personne tout au long des différentes étapes du processus judiciaire.

ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE PLAINTÉ

Lorsqu'un acte criminel n'a pas été signalé immédiatement à la police, la décision de le dénoncer peut représenter un véritable défi pour la personne victime. L'accompagnement par un.e intervenant.e permet d'évaluer les avantages et les limites d'une dénonciation et de mieux comprendre les étapes de la déposition, ce qui peut faciliter la réflexion et le processus décisionnel. Le CAVAC adopte une position neutre face à cette décision, tout en demeurant disponible pour soutenir la personne à chaque étape, selon ses besoins.

PRÉPARATION À LA COUR - COUR DU QUÉBEC ET COUR MUNICIPALE

Il est tout à fait normal d'éprouver des inquiétudes et de se poser des questions lorsqu'on reçoit un avis d'assignation à la cour. Le CAVAC est présent pour accompagner les personnes à travers cette étape. En comprenant mieux le déroulement de l'audience, en se familiarisant avec l'aménagement de la salle de Cour et en connaissant leurs droits, les témoins gagnent en confiance et sont ainsi mieux préparés à assumer pleinement leur contribution essentielle au processus judiciaire.

Le CAVAC a développé plusieurs façons de soutenir les personnes victimes. Parmi celles-ci deux programmes spécifiques ont été développés afin de mieux accompagner les témoins d'âge mineur ou ayant besoin d'un soutien plus important en raison de la particularité de leur situation. Les sections qui suivent en décrivent les principales caractéristiques.

Programme Témoin Enfant

Grâce à une étroite collaboration entre le CAVAC, ses partenaires et le milieu de la recherche, le Programme Témoin Enfant a été développé et bonifié au fil des ans afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes mineures. Ce programme vise à réduire les appréhensions des jeunes témoins et à renforcer leur sentiment de compétence. Par le biais de plusieurs rencontres, les jeunes ont l'occasion de développer un lien de confiance avec un.e intervenant.e attentif.ve à leurs préoccupations, ce qui contribue à rendre l'expérience du témoignage plus positive. Parmi les éléments clés du programme, on retrouve la visite de la salle de Cour, l'utilisation d'une application mobile lors des rencontres, des techniques d'apaisement, ainsi qu'un soutien destiné aux parents. Ce programme est également accessible aux jeunes victimes appelées à témoigner lors d'audiences en protection de la jeunesse.



Au cours de la présente période, nous avons travaillé avec 18 enfants dont un total de 16 nouvelles demandes visant à outiller les jeunes par rapport au déroulement de l'audience et à leur présence à la Cour criminelle et pénale - Cour du Québec (17) ou au Tribunal de la jeunesse (1). Nous avons offert le programme PTE à un (1) enfant âgé entre 3 à 6 ans, trois (3) enfants âgés de 7 à 11 ans, à huit (8) adolescent·e·s de 12 à 15 ans et à six (6) autres de 16 à 18 ans. Au total, 77 rencontres ont été offertes ce qui représente plus de 4 rencontres par enfant. La majorité des participant·e·s étaient des filles, soit treize (13) sur l'ensemble, mais le programme a également été offert à cinq (5) garçons. Sur le total de 18, 16 enfants avaient vécu une infraction à caractère sexuel et deux (2) un acte de violence physique. Dans 61 % des cas, les infractions se sont produites dans un contexte intrafamilial, pour quatre (4) enfants un·e ami ou une connaissance était à l'origine du délit et dans un (1) seul cas il s'agissait d'une personne étrangère.

Programme de soutien au témoignage - violence sexuelle et violence conjugale (PTVSVC)

S'inspirant des retombées positives du Programme Témoin Enfant, le Réseau des CAVAC a conçu une version spécialement adaptée aux adultes pour lesquels un accompagnement adapté peut être nécessaire en raison de besoins particuliers liés au témoignage. Très apprécié des personnes ayant vécu de la violence sexuelle ou dans un contexte de violence conjugale, le programme offre une préparation structurée pour réduire les appréhensions et renforcer la confiance. Les séances utilisent des mises en situation, sans aborder les



faits liés aux accusations, pour se familiariser avec l'ambiance d'un procès, tout en explorant les inquiétudes de chaque participant, en identifiant ses besoins spécifiques et en consolidant son sentiment de compétence. La possibilité de visiter une salle de Cour complète l'expérience, permettant de se préparer à témoigner avec assurance et crédibilité devant le juge.

Cette année nous avons reçu 37 nouvelles références, dont 35 s'identifiant au genre féminin et deux (2) au genre masculin, toutes des victimes directes. Pour 28 personnes le dossier était à l'étape du procès et pour neuf (9), à l'étape de l'enquête préliminaire. Chaque personne a eu en moyenne trois (3) rencontres avec l'intervenant·e. Dans 24 dossiers, les procédures étaient complétées au courant de l'année et 11 sont toujours en cours. En plus de ces 37 nouvelles références, nous avons aussi continué le processus avec plusieurs personnes référées au cours des années antérieures.

ACCOMPAGNEMENT À LA COUR

Cour du Québec

Une équipe d'intervention est présente au palais de Justice afin d'offrir un accueil à la fois chaleureux et sécuritaire, tant aux personnes assignées qu'à leurs accompagnateurs. Le local du CAVAC au palais de Justice de Laval permet également aux personnes devant témoigner, aux enquêteur·trice·s et aux procureur·e·s des poursuites criminelles et pénales impliqué·e·s dans les dossiers de bénéficier d'un endroit sécuritaire pour pouvoir se rencontrer. Les services offerts incluent de l'information sur le déroulement de la journée, les audiences et les différentes issues possibles du processus judiciaire. Du soutien ainsi qu'un accompagnement en salle de Cour sont aussi disponibles, selon les besoins.

Grâce à une collaboration avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), notre salle d'attente peut également accueillir les personnes convoquées dans le cadre de dossiers relevant de la Loi de la protection de la jeunesse.

Durant la dernière année, l'équipe du palais de Justice a accueilli et soutenu 366 personnes assignées à témoigner devant la Cour du Québec, soit 60 personnes de plus que l'année dernière (augmentation de 20%). Cela correspond à une moyenne d'environ 30.5 personnes par mois. Parmi elles, 297 avaient été référées par le Service de police de Laval et 69 par celui de Terrebonne. Les infractions en cause étaient variées, mais concernaient principalement des situations autres que la violence sexuelle et conjugale, désormais prises en charge par le Tribunal spécialisé. La collaboration avec les procureur.e.s joue un rôle essentiel dans la promotion de notre local au sein du palais de Justice auprès des personnes susceptibles de bénéficier de ce service lors de leur présence à la Cour, apportant un réel soutien le jour de leur audience. En préparation à ces rencontres en personne, l'équipe a également répondu aux demandes exprimées lors de 190 appels reçus au poste de ce point de services.

Cour municipale

Un accompagnement personnalisé est offert, sur demande, aux personnes appelées à témoigner devant un juge à la Cour municipale. Ce service inclut généralement plusieurs rencontres préparatoires, qui permettent de créer un lien de confiance entre l'intervenant.e et la personne assignée, d'aborder ses préoccupations et de clarifier le déroulement de l'audience.

Le CAVAC a réalisé douze (12) accompagnements personnalisés à la Cour municipale, particulièrement dans des dossiers entendus à procès pour des voies de fait et des menaces. Des rencontres avaient précédé l'accompagnement dans dix (10) de ces dossiers. Des rencontres de préparation, sans accompagnement, ont aussi été offertes pour 13 personnes. Ainsi, un nombre total de 28 personnes ont été soutenues par nos intervenant.e.s.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LE PROCESSUS JUDICIAIRE

Notre équipe propose régulièrement des séances d'information de groupe à l'intention des personnes dont le dossier a été autorisé à la Cour criminelle ou à la Cour municipale. D'une durée d'environ deux heures, ces rencontres visent à favoriser la compréhension des différentes étapes du processus judiciaire, les issues possibles, le déroulement typique d'une journée à la Cour, l'aménagement de la salle d'audience ainsi que des informations générales sur le témoignage. Un.e procureur.e aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) de Laval participe également à ces séances pour présenter son rôle et aborder certains aspects liés au témoignage. Au cours de l'année 2025-2026, nous avons repris la formule en présentiel qui offre une meilleure expérience à la clientèle. Nous avons ainsi offert trois (3) séances dont deux (2) en virtuel et une (1) en présentiel. Sur les 13 personnes prévues, dix (10) se sont effectivement présentées.



TRIBUNAL SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE

Depuis juin 2022, moment de son lancement dans le district de Laval, le Tribunal spécialisé se déploie activement sur le terrain et poursuit ses efforts pour répondre aux besoins des personnes victimes de violence conjugale et sexuelle, et ainsi offrir des interventions à la fois humaines, rapides et adaptées aux réalités multiples et évolutives. Le travail concerté et la collaboration avec les acteurs judiciaires et psychosociaux – procureur·e·s, agent·e·s de probation, organismes spécialisés, partenaires communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux – reste un pilier central du Tribunal spécialisé.

Nos six (6) ISL assurent un accompagnement structuré, continu et adapté auprès des personnes victimes tout au long du processus judiciaire. Cette approche dite « verticale » garantit une prise en charge cohérente et sécurisante, favorise le lien de confiance et contribue à rendre le système judiciaire plus humain, accessible et véritablement aligné sur le parcours et les besoins des personnes accompagnées.

NOUVEAUTÉ

Cette année marque le déploiement tant attendu de la trajectoire d'accompagnement en violence sexuelle, qui repose sur la collaboration des agent·e·s d'intervention du service de référence policière (RP), des sergents-détectives et des intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL). Dès l'ouverture d'une plainte, l'agent·e d'intervention de la RP prend contact avec la personne victime pour : transmettre les informations essentielles sur le processus judiciaire, répondre à ses questions, explorer ses préoccupations et favoriser la compréhension des étapes à venir, tout en l'informant que le dossier a été transmis à un·e procureur·e de la poursuite criminelle et pénale (PPCP) pour analyse.

L'agent·e d'intervention présente également les services du CAVAC, valide le souhait de la personne d'être accompagnée tout au long du processus et s'informe si celle-ci reçoit ou a déjà reçu des services d'un autre organisme en violence sexuelle. Si la personne victime ne dispose pas déjà d'un·e intervenant·e de confiance au sein du CAVAC de Laval ou à l'externe et souhaite un accompagnement, elle sera prise en charge par une ISL dès le dépôt de la plainte et avant l'autorisation des accusations.

Une rencontre d'information et de soutien – en personne, par Teams ou par téléphone – est offerte par l'ISL en amont de la rencontre pré-autorisation avec le/la PPCP au dossier. Par la suite, selon le consentement de la personne, l'ISL accompagne celle-ci lors de rencontre visant l'annonce de la décision du/de la PPCP concernant l'autorisation ou non des accusations.

Après plus de quatre (4) années de déploiement, l'équipe d'ISL poursuit son travail avec constance et engagement. Le nombre de références vers notre équipe n'a cessé d'augmenter et c'est ainsi qu'au cours de la dernière année, 602 rencontres d'évaluation du risque, de la situation et des besoins ont été réalisées, dont 459 rencontres initiales et 143 rencontres de suivi. Cela représente une augmentation globale de 21% du nombre de rencontres. Au-delà des rencontres, leur rôle comporte une importante dimension de coordination des services nécessaires au parcours des personnes accompagnées. Ainsi, 775 interventions de coordination ont été effectuées, en plus de 47 évaluations collaboratives réalisées avec le consentement des personnes, afin de favoriser un meilleur arrimage avec les ressources du milieu.

Derrière chaque accompagnement se trouve une personne écoutée, soutenue et mieux outillée pour traverser une période difficile. Les chiffres que nous présentons ne se limitent pas à une réalité statistique ; ils reflètent la portée concrète d'une approche concertée, humaine et profondément ancrée dans le vécu de celles et ceux que nous accompagnons.

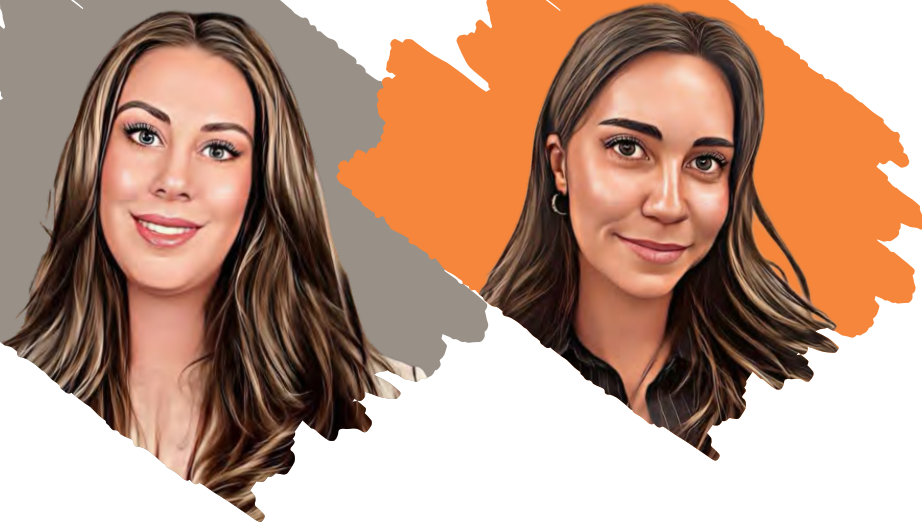
PROGRAMME - CHIENS D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Depuis son arrivée au sein de l'équipe en novembre 2024, notre nouvel employé à quatre pattes s'est rapidement démarqué par son engagement et son enthousiasme à toute épreuve. Voltigeur s'investit avec cœur dans l'accompagnement des personnes victimes et de leurs proches, apportant une présence apaisante et réconfortante tout au long des démarches judiciaires. Son rôle consiste à soutenir les personnes victimes à chaque étape du processus judiciaire, particulièrement dans le cadre du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et conjugale, en étant présent et accessible lors de moments clés, notamment lors du témoignage.

Au cours de l'année 2025-2026, Voltigeur et Sophie ont contribué à 180 présentations de services et accompagnements, soutenant un total de 202 personnes, dont 179 adultes et 23 mineur-e-s. Les interventions réalisées concernent 59 dossiers de violence conjugale, 14 en contexte de violence sexuelle conjugale, 57 dossiers de violence sexuelle ainsi que 72 dossiers liés à d'autres types d'infractions.

Les références provenaient majoritairement du CAVAC (160), suivies du corps de police municipal (21) et du PPCP (14), en plus des demandes issues d'autres milieux. Parmi les accompagnements, 86 ont eu lieu en salle de Cour et 41 dans les bureaux du CAVAC de Laval. Au total, 126 accompagnements étaient liés à des audiences à la Cour criminelle, dont 16 enquêtes préliminaires, 42 procès et 9 audiences de jugement.





PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE LES CAVAC ET LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES (CSJ)

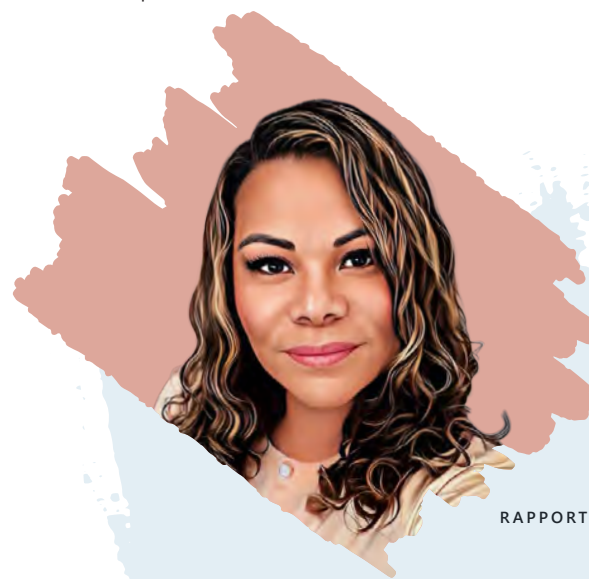
Dans le cadre des Tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, une belle synergie a vu le jour entre la Commission des services juridiques (CSJ) et les CAVAC. Grâce à cette entente, les intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL) et les agent·e·s d'intervention (AI) du CAVAC peuvent désormais offrir un accompagnement encore plus personnalisé, en orientant directement les personnes victimes de violence conjugale vers les services juridiques de la CSJ. Ce partenariat vise à répondre rapidement et efficacement aux besoins de représentation juridique en matière familiale, dans les situations d'urgence où une ordonnance de sauvegarde s'avère essentielle à la sécurité des personnes victimes et de leurs enfants. Grâce à cette collaboration, les ISL et AI peuvent faciliter l'accès de la personne victime à un·e avocat·e permanent·e désigné·e au sein d'un bureau d'aide juridique de Laval.

Pour la période 2025-2026, notre équipe a transmis au CSJ trois (3) références dans le cadre de ce protocole. Par la suite, l'avocate désignée au sein du bureau d'aide juridique a assuré un suivi des dossiers, en évaluant avec diligence leur recevabilité afin de garantir une prise en charge adaptée.

BRACELET ANTIRAPPROCHEMENT (BAR) COLLABORATION AVEC LES SERVICES DE PROBATION

Le bracelet antirapprochement (BAR) demeure un outil clé de protection pour les personnes victimes de violence conjugale et/ou de violence sexuelle durant les démarches judiciaires. La collaboration entre les intervenantes sociojudiciaires de liaison (ISL) du CAVAC de Laval et le service de probation continue de se renforcer, entre autres par l'entremise d'évaluation collaborative, afin de mieux synchroniser les services et fournir un soutien concret, des informations clés et des outils, pour bâtir un filet de sécurité, aux personnes victimes.

Dans le cadre du Tribunal spécialisé, 17 personnes victimes ont pu bénéficier de l'accompagnement d'une ISL lors de leur rencontre avec un·e agent·e de probation pour la remise du dispositif BAR – Un bel exemple des avantages de l'esprit de collaboration encouragé par le Tribunal spécialisé





PROGRAMMES PROACTIFS

Dans le tumulte des réactions et conséquences vécues à la suite d'un acte criminel, la personne victime, ses proches ou les témoins, peuvent avoir l'impression qu'il est compliqué d'obtenir des réponses à des questions ou de recevoir de l'aide répondant à leurs besoins.

Afin d'outiller rapidement les personnes ayant ces besoins, le Réseau des CAVAC a développé plusieurs programmes d'information proactifs ; le service de Référence policière, le CAVACInfo et l'InfovacPlus.

Ces initiatives, conçues en fonction du parcours spécifique de la personne, nous permettent d'aller à leur rencontre afin de leur transmettre de l'information, d'apporter un soutien émotionnel, de les orienter vers les ressources appropriées et de les accompagner dans leur parcours personnel. Près de 6 300 personnes ont été rejointes par le biais des programmes proactifs au cours de l'année.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
CAVACInfo	527	526	495
InfovacPlus	2 081	2 249	2 126
Référence policière	2 799	3 023	2 973
PMRG	417	363	558
Autres*	49	97	144

*Autres incluant : DPJ (25) - PRIDO (1) - PAJ-SM (70) - Établissements d'enseignement supérieur (1)

PROGRAMME DE RÉFÉRENCE POLICIÈRE ET DIVISION DE L'URGENCE SOCIALE

Grâce à un partenariat avec le Service de police de Laval, il nous est possible d'identifier, dans les cas d'infractions contre la personne ou d'introduction par effraction, les personnes susceptibles de nécessiter du soutien, et d'établir un premier contact avec eux, dans un court délai. Lors de cet appel initial, l'agent-e d'intervention fournit de l'information sur les droits, les recours et les ressources disponibles, évalue l'état émotionnel de la personne, lui offre du soutien et la réfère vers les organismes pertinents.

En 2024-2025, notre équipe a effectué 5 548 appels auprès de personnes victimes, proches et témoins et a rejoint 51% de celles-ci, soit un nombre de 2 835 personnes. En complément à ce nombre, 107 personnes ont été référées par les enquêteur.trice-s pour effectuer un appel et 31 ont été rencontrées directement au bureau des enquêtes criminelles du service de police de Laval, portant le nombre total à 2 973 personnes rejointes.

70% des personnes contactées via ce programme étaient des victimes directes, 15% des proches et 15% des témoins. Les voies de fait constituent le délit principal ayant motivé une plainte, représentant 32 % des cas. Par ailleurs, 16 % des personnes jointes avaient été victimes de menaces, 13 % d'agression armée, et 11 % d'infractions à caractère sexuel. Il est également à noter que 20% des délits signalés se sont produits dans un contexte de violence conjugale, et que dans 31 % des cas, l'agresseur était une personne inconnue de la victime.

Parmi les personnes rejointes, 223 ont fixé un rendez-vous avec notre équipe clinique pour bénéficier d'un suivi psychosocial. Afin de recevoir des services complémentaires, 852 personnes ont été dirigées vers diverses ressources pouvant leur venir en aide. Parmi ces ressources figurent entre autres les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, les organismes spécialisés en matière d'agression sexuelle, les services de santé, le service de police, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), l'IVAC, différentes lignes d'écoute, Juripop, Rebâtir, les services gouvernementaux, ainsi que de nombreux autres organismes communautaires.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre de personnes impliquées	8 875	9 648	8 860
Personnes à rejoindre	5 446	5 979	5 548
Personnes rejointes	2 799	2 881	2 973
Références directes enquêteurs	83	119	107
Rencontres sur les lieux	16	23	31

CAVACINFO (ADULTE ET JEUNESSE)

Le processus du programme CAVACInfo est déclenché lorsqu'une personne accusée d'un délit contre la personne est détenue, que ce soit à l'étape de la comparution ou de l'enquête sur la mise en liberté. Un·e agent·e d'intervention de notre équipe initie alors rapidement un contact avec la personne victime afin de l'informer des décisions rendues au dossier à la Cour du Québec, à la Chambre criminelle et pénale ainsi qu'à la Chambre de la jeunesse.

Ces informations judiciaires peuvent avoir un impact significatif pour notre clientèle. Par exemple si la personne accusée est libérée, l'agent·e d'intervention (AI) communique les conditions de libération auxquelles celle-ci devra se conformer. L'AI s'assure de répondre aux inquiétudes de la personne victime, lui offre un soutien approprié et l'informe des services disponibles ainsi que de ses droits et recours en cas de non-respect des conditions imposées.

Au terme de la dernière année, nous avons communiqué avec 495 personnes dans le cadre de 396 dossiers judiciaires. Parmi celles-ci, 389 références étaient liées à des plaintes déposées auprès du Service de police de Laval, et 72 auprès du Service de police de Terrebonne, tous deux relevant du district judiciaire de Laval. Par ailleurs, 34 personnes, réparties dans 16 dossiers, étaient impliquées dans des procédures devant la Chambre de la jeunesse.



PERSONNES CONTACTÉES

2023-2024	2024-2025	2025-2026
527	526	495

NOMBRE DE PERSONNES CONTACTÉES SELON LE TYPE DE TRIBUNAL

Cour du Québec Laval	389
Cour du Québec Terrebonne	72
Tribunal jeunesse	34

INFOVACPLUS (ADULTE ET JEUNESSE)

Lorsque le Tribunal autorise les procédures dans un dossier, un processus judiciaire est amorcé. Il est alors essentiel que la personne victime puisse, si elle le désire, avoir accès à de l'information tout au long de ce processus. C'est précisément pour répondre à ce besoin que le programme InfovacPlus a été créé. Ce programme prévoit deux envois postaux majeurs ainsi que des appels téléphoniques afin de veiller à répondre aux besoins d'information exprimés. Le premier envoi est réalisé au début des procédures judiciaires. Il vise notamment à transmettre à la personne victime des renseignements liés à sa plainte, notamment les coordonnées du procureur aux poursuites criminelles et pénales (PPCP), à l'informer de l'existence du CAVAC ainsi que du soutien qu'il peut lui offrir. Il inclut des documents du ministère de la Justice tels que les formulaires de Déclaration de la victime et de Déclaration relative au dédommagement.

Un appel est ensuite effectué afin d'évaluer les besoins de la personne victime, lui offrir un soutien adapté et valider son intérêt à bénéficier d'un suivi judiciaire en continu. Ce suivi a pour objectif de la tenir informée des développements majeurs dans le dossier, des étapes des procédures judiciaires, des dates subséquentes, des conditions et modifications imposées par la Cour dans les promesses, des ordonnances de mise en liberté, de même que les conditions de la sentence à la fin du processus judiciaire. Si elle choisit d'y adhérer, nous assurons un contact régulier pour l'informer et évaluer l'évolution de ses besoins. Le second envoi est effectué à la fin des procédures afin de transmettre la décision rendue par le Tribunal.

Notre agente responsable du programme InfovacPlus prend également en charge les dossiers traités à la Cour municipale, incluant les envois postaux destinés aux personnes victimes dont les causes y sont entendues.

Au cours des deux (2) années passées, nous avons connu des hausse d'ouverture Infovac importante et nous observons cette année une certaine stabilisation du nombre d'ouvertures. Des 2 126 nouveaux dossiers, 1 441 provenaient de la Cour du Québec, 354 de la Cour municipale et 331 du Tribunal jeunesse. Il s'avère que nous avons connu une forte hausse du nombre de personnes qui acceptaient le suivi judiciaire. Ce nombre représentait 718 en 2025-2026. Au total, nous avons effectué 9 098 suivis judiciaires auprès de ces personnes.



OUVERTURES

2023-2024	2024-2025	2025-2026
2 081	2 249	2 126

SUIVIS JUDICIAIRES

2023-2024	2024-2025	2025-2026
8 373	10 323	9 098

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT JUSTICE ET SANTÉ MENTALE
+ (PAJ-SM+) - COUR DU QUÉBEC ET COUR MUNICIPALE

Le PAJ-SM+ s'adresse aux personnes accusées vivant avec diverses vulnérabilités, telles que des troubles de santé mentale, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, des troubles liés à l'usage de substances ou des séquelles de traumatisme crânien. Ces vulnérabilités doivent être en lien avec l'infraction et avoir un impact sur la capacité de la personne à faire face au processus judiciaire.

Le programme vise à adapter le traitement judiciaire à ces réalités, à favoriser la réinsertion sociale par l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé, ainsi qu'à réduire les risques de récidive et les cycles de

judiciarisation répétés, contribuant ainsi à la sécurité des victimes et de la collectivité. Sa mise en œuvre repose sur une collaboration étroite entre le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), les procureur·e·s du Service des affaires juridiques de la Ville de Laval, ainsi que plusieurs partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Dans ce cadre, le CAVAC joue un rôle essentiel auprès des personnes victimes. Nous entrons en contact avec celles-ci afin de les informer du cheminement du dossier vers le PAJ-SM+, leur transmettre les informations sur le programme, procéder à l'évaluation de leurs besoins et présenter nos services. Le CAVAC offre aux victimes qui le souhaitent un suivi tout au long du processus judiciaire, notamment en les tenant informées des étapes clés ainsi que des décisions liées à l'évolution de la personne accusée dans le cadre du programme.

À travers ce programme de plus en plus populaire, nous avons rejoint et soutenu 116 personnes dans le cadre du traitement de 90 dossiers. Sur ces personnes 75 étaient dans un processus à la Cour du Québec et 41 à la Cour municipale.

PERSONNES SOUTENUES

2023-2024	2024-2025	2025-2026
32	70	116

PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL (PMRG); COUR DU QUÉBEC ET COUR MUNICIPALE

Le PMRG est un programme proactif qui permet aux procureur·e·s de diriger un dossier judiciaire vers un processus de justice réparatrice, offrant ainsi une opportunité aux personnes contrevenantes d’assumer les conséquences de leur geste ainsi qu’à réparer les torts causés. Ce processus laisse une plus grande place aux personnes victimes qui souhaitent s’y engager.

Ainsi, à la suite d’une référence de l’organisme Équijustice, le CAVAC contacte les personnes victimes dont le dossier a été identifié d’intérêt pour ce type de programme et communique à la personne l’intention du procureur·e d’orienter le dossier vers cette mesure. Notre équipe explique à la personne victime les modalités du programme et lui signifie qu’il lui est possible de communiquer avec le ou la procureur·e, au besoin. Tout au long du processus les personnes victimes peuvent avoir accès au soutien du CAVAC que ce soit pour de l’information, de l’accompagnement ou de l’aide psychosociale. Ensuite, leur sont transmises la décision finale et l’information sur les services de l’association provinciale Équijustice.

Au cours de la période 2025-2026, le CAVAC a reçu 558 références pour ce programme, 290 provenant de la Cour du Québec et 268 de la Cour municipale. Ceci représente une augmentation notable de références par rapport à l’année dernière. Sur ce nombre, 234 représentaient des délits corporatifs, 168 des délits commis contre des personnes et 156 sans victime. Parmi les personnes ayant été victimes, 83% avaient vécu un délit contre la personne et 17%, contre la propriété. Parmi les personnes rejointes, 25 ont nommé un intérêt à participer au processus et 19 personnes ont souhaité obtenir un suivi par rapport à l’évolution du dossier par le CAVAC.

COUR DU QUÉBEC

2023-2024	2024-2025	2025-2026
189	172	290

COUR MUNICIPALE

2023-2024	2024-2025	2025-2026
228	191	268

TOTAL

2023-2024	2024-2025	2025-2026
417	363	558

PROGRAMME DE RÉFÉRENCE ET D'INFORMATION DES DÉCISIONS D'OCTROI (PRIDO)

Le PRIDO résulte d'un important partenariat avec la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC). Ce programme a pour objectif d'informer la personne victime résidant sur le territoire lavallois de toute décision impliquant un changement de situation d'une personne détenue dans un établissement carcéral provincial, purgeant une peine de plus de six mois et de moins de deux ans.

Le CAVAC transmet aux personnes victimes les renseignements liés aux déplacements, à la libération ou aux conditions imposées à la personne détenue. Nous explorons leur état émotionnel et leur offrons des services de soutien adaptés. Un plan de sécurité peut alors être envisagé avec la personne afin de la sécuriser et la rassurer.

Au cours de la dernière année, neuf (9) décisions nous ont été communiquées dont huit (8) dans un contexte de violence sexuelle et une (1) dans un autre contexte. Parmi ces personnes, sept (7) ont été rejointes par nos agentes de support aux interventions. Les décisions leur ont été communiquées et elles ont pu bénéficier de l'écoute et du soutien de notre équipe.

AUTRES PARTENARIATS ET INITIATIVES :

AUTRES PARTENARIATS

Plusieurs personnes sont orientées vers les services du CAVAC lors du dépôt d'une plainte au Service de police de Laval ou au fil du processus judiciaire, leur permettant de bénéficier d'un accompagnement approprié. Répondant à notre objectif de rejoindre le plus grand nombre de personnes ayant possiblement besoin de nos services, nous avons créé plusieurs partenariats et collaborations au fil des ans :

- Des établissements d'enseignement supérieur de la région ont mis en place des mécanismes de référencement personnalisés et confidentiels, notamment pour les personnes ayant été victimes de violences à caractère sexuel. Avec le Collège Montmorency, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), le Centre de services scolaire de Laval – Centre de formation aux adultes, l'Université TÉLUQ, l'Université de Montréal – campus Laval, ainsi que l'UQAM – campus de Laval.
- Un protocole de référencement a été développé avec le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) afin de rejoindre des personnes victimes lors d'événements impliquant les corps policiers. Tandis qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF), le protocole vise à offrir du soutien aux personnes ayant été victimes de fraude.
- La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) a déployé un protocole spécifiquement pour les parents d'enfants victimes, lorsque le parent est jugé protégeant – c'est-à-dire que l'enfant est en sécurité et que le signalement n'est pas retenu pour cette raison. Dans ces situations, les parents sont dirigés vers nos services afin de recevoir le soutien psychosocial souhaité. Pour 2025-2026, nous avons reçu 14 références : 8 personnes ont été rejointes, 3 ont bénéficié de rendez-vous dans nos services et 2 ont été orientées vers l'un de nos partenaires.



ATELIER LECLERC

Nous sommes fiers de voir se poursuivre le projet pilote développé en collaboration avec le CAVAC de Montréal, le Centre de Prévention et d'Intervention pour Victimes d'Agression Sexuelle (CPIVAS), la Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval (TCVCASL) et l'Établissement Leclerc. Ces ateliers, offerts au sein de l'établissement, permettent de rejoindre des femmes incarcérées ayant vécu des violences à caractère sexuel, pour qui le besoin d'être informées, écoutées et accompagnées dans leur démarche de reprise de pouvoir, ainsi que de bénéficier d'un soutien adapté, demeure essentiel.

Les ateliers de groupe visent à sensibiliser les participantes aux différentes formes de violence sexuelle, à leurs impacts, ainsi qu'aux ressources disponibles. À la suite de ces rencontres, une rencontre individuelle est proposée aux femmes qui le souhaitent, afin d'approfondir leurs besoins, de les orienter vers les services appropriés et de les soutenir dans leurs démarches, notamment en lien avec l'IVAC.

Au cours de l'année 2025-2026, cinq (5) ateliers ont été réalisés, permettant à 31 femmes de participer aux rencontres de groupe. Parmi celles-ci, 18 ont ensuite rencontré individuellement les intervenant·e·s présent·e·s.

PROGRAMME PRÉVENTION JEUNESSE DE LAVAL (PPJ)

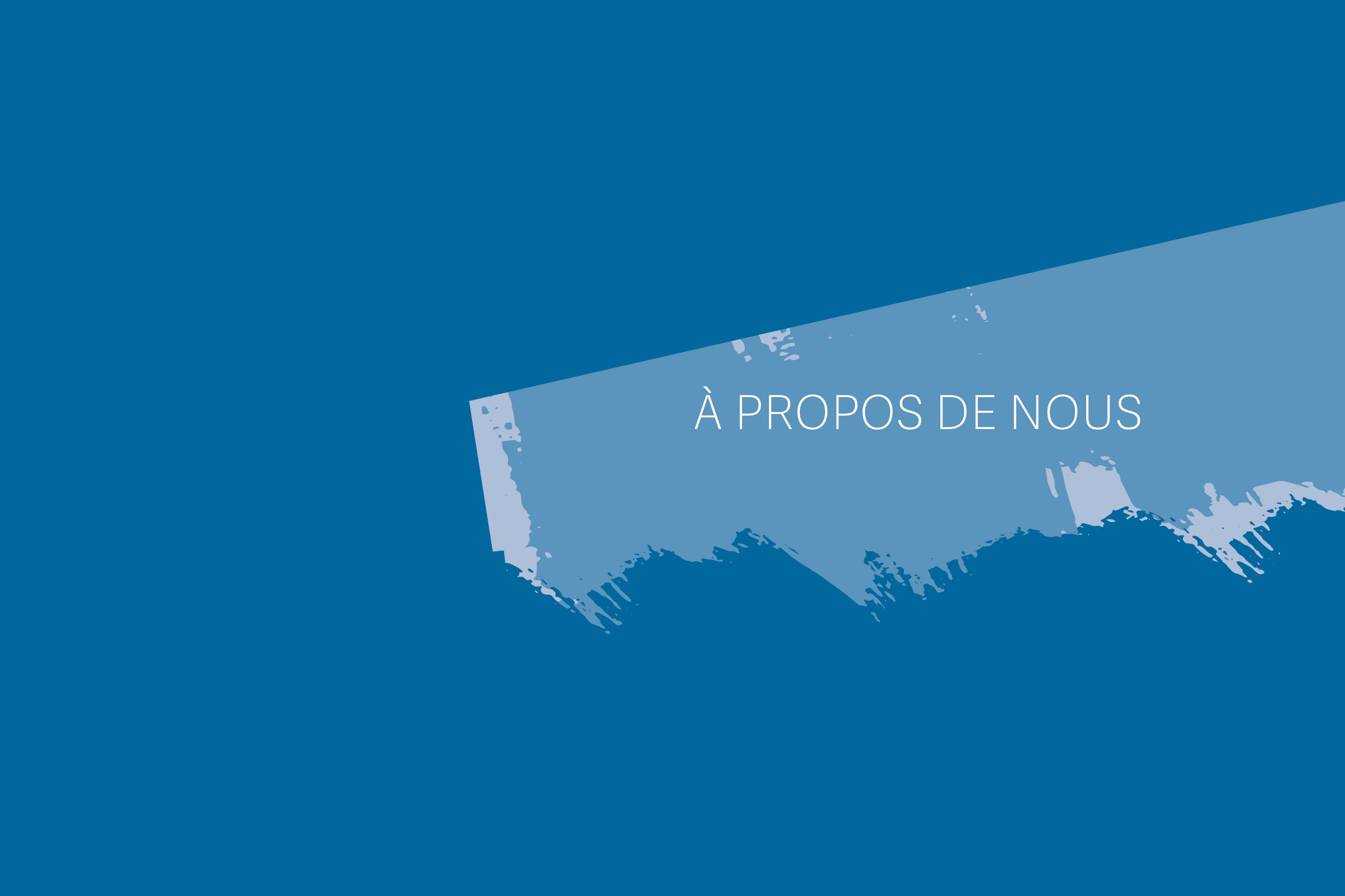
Depuis près de 10 ans, nous poursuivons activement notre partenariat au sein du Programme prévention jeunesse de Laval Zéro Exploitation, visant la prévention de l'exploitation sexuelle chez les jeunes lavallois.

Au cours de la dernière année, le Projet Z, principal volet d'intervention du programme, a maintenu ses activités de soutien et d'accompagnement individualisé auprès des jeunes victimes ou à risque de le devenir, souhaitant amorcer des changements significatifs dans leur parcours. En collaboration avec la TCVCASL, la formation annuelle intitulée Agir ensemble : le continuum de l'exploitation sexuelle et la force du travail en réseau s'est tenue le 15 janvier et constituait la première édition ouverte au Grand Montréal, rassemblant 145 participant·e·s issu·e·s de divers milieux d'intervention. Les interventions de Karine Côté et Geneviève Quinty, ainsi qu'un panel réunissant une personne survivante et plusieurs organismes partenaires, ont favorisé des échanges riches sur le continuum d'intervention en exploitation sexuelle et le travail concerté entre partenaires.

Le déploiement des ateliers SELFIE s'est poursuivi dans plusieurs milieux scolaires, rejoignant 21 jeunes à Laval Junior Academy, à l'école Saint-Martin, ainsi qu'au CQPEL et à l'Odyssée des jeunes, ces deux derniers pour une deuxième année consécutive. Des kiosques de sensibilisation ont également permis de rejoindre de nombreux jeunes et membres du personnel scolaire.

Parallèlement, la coordination a poursuivi des démarches actives en vue de la pérennisation du programme, notamment par la recherche de financement et la tenue d'un lac-à-l'épaule réflexif avec les partenaires afin de soutenir son développement futur sur le territoire lavallois.





À PROPOS DE NOUS

NOTRE MISSION

Le Réseau des CAVAC a procédé à une importante révision de sa mission, de la vision et des valeurs qui s'y rattachent.

La vision du Réseau des CAVAC a été décrite ainsi : une société où chaque personne victime d'infraction criminelle est considérée et a accès à des services spécialisés en réponse à ses besoins.

La nouvelle mission rattachée à cette vision est d'offrir des services d'intervention psychosociale et post-traumatique, ainsi que de l'accompagnement dans le parcours sociojudiciaire à TOUTE personne VICTIME d'infraction criminelle, à ses proches et aux témoins peu importe l'âge, le genre et l'identité de genre, le type d'infraction criminelle subie, sa gravité et le moment où elle a eu lieu, afin d'agir sur les conséquences du crime.



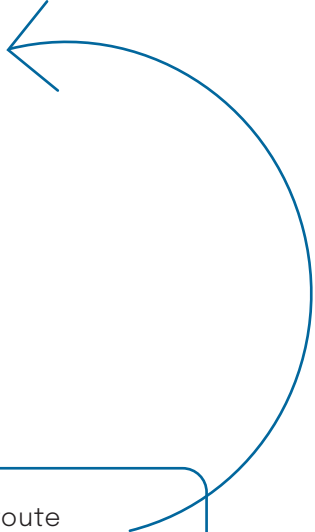
NOS VALEURS

Le Réseau des CAVAC a proposé 3 valeurs auxquelles le conseil d'administration et l'équipe ont adhéré : le respect, l'engagement et le professionnalisme. Notre équipe a pris un temps de réflexion collective afin de se pencher sur les valeurs du CAVAC et sur la signification qu'elles revêtent dans notre pratique et a choisi d'y ajouter deux (2) valeurs complémentaires : l'entraide et l'empathie.

Combinées, ces cinq (5) valeurs

- Constituent les croyances fondamentales qui définissent la culture de l'organisation, influencent le style de gestion, les décisions et les actions de l'organisation et de l'équipe;
- Exercent une grande influence et guide toutes nos interactions avec la clientèle et l'ensemble de nos partenaires;
- Stimulent la cohésion d'équipe et un climat de travail agréable et sain;
- Sont des moteurs puissants de la motivation intrinsèque, de l'engagement des membres de l'équipe, car elles donnent un sens à notre travail lorsqu'elles sont alignées à nos valeurs personnelles.

Respect *Engagement* *Professionnalisme* *Entraide* *Empathie*



Respect: Se manifeste par une attitude bienveillante et attentive envers toute personne que l'on traite avec dignité et considération de manière à établir et à entretenir une relation de confiance.

Engagement: Se manifeste en s'investissant de façon proactive dans chacune de nos actions.

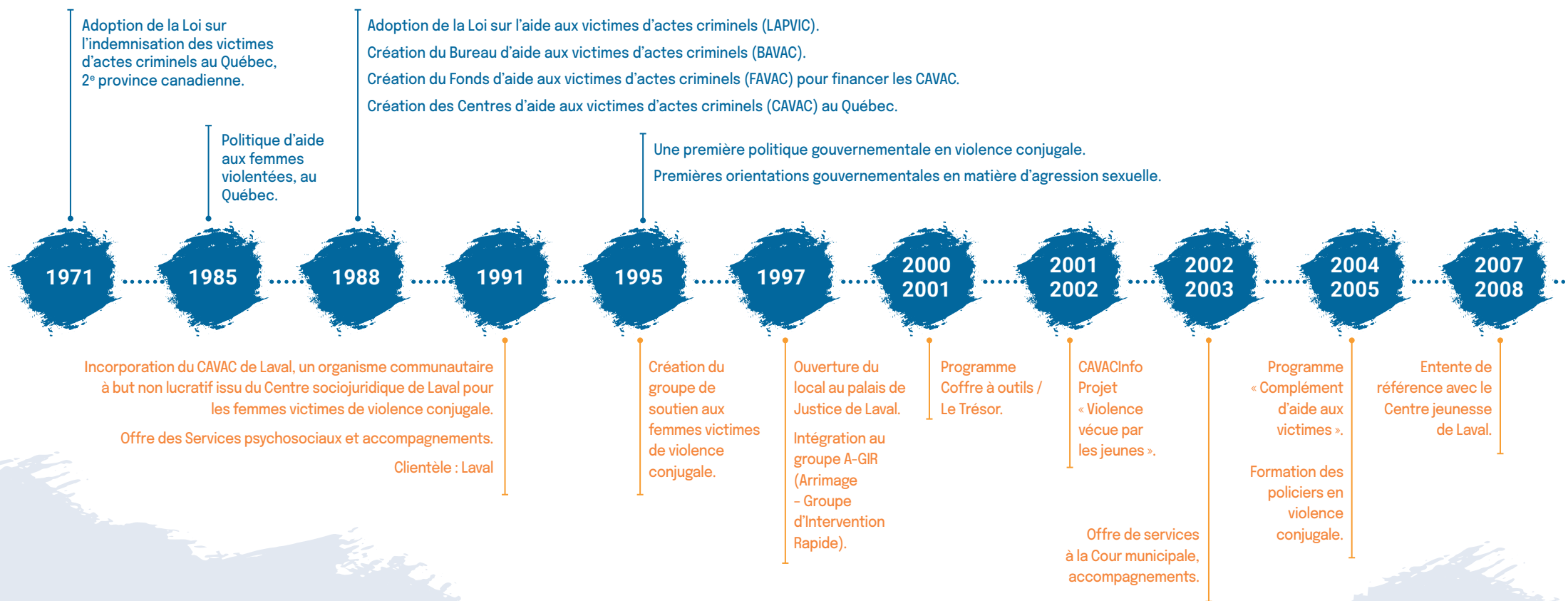
Professionnalisme: Se manifeste par des pratiques éthiques, intègres et rigoureuses qui témoignent de notre expertise

Entraide: Se manifeste par une solidarité réciproque à travers la collaboration, le soutien et le travail d'équipe.

Empathie: Se manifeste par la capacité à accueillir le vécu de l'autre avec ouverture et humanité dans une volonté de comprendre sa réalité sans jugement.

L'HISTORIQUE

Au cours de ses trente-cinq (35) ans d'existence, le CAVAC de Laval a su innover en s'alliant avec différents partenaires pour développer des services, s'ajustant continuellement aux besoins des personnes victimes d'actes criminels. La ligne du temps ci-dessous fait état des différents programmes développés ainsi que des lois et politiques encadrant nos interventions.



Le CAVAC de Laval est issu du Centre sociojuridique qui offrait, dans les années 1980, des informations et du soutien sociojudiciaire aux femmes victimes de violence conjugale de la région. Bien que les services aient commencé à être offerts dès septembre 1990, c'est le 19 mars 1991 que le CAVAC de Laval a officiellement ouvert ses portes. Le mandat de ce dernier est basé sur la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* de 1988 et adapté à la nouvelle loi, la *Loi sur l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (LAPVIC)*. Dès l'ouverture, les intervenant.e.s ont offert leur soutien à des personnes victimes de tous âges, quelle que soit leur identité de genre, ayant subi un acte criminel, qu'il soit dénoncé aux policiers ou non, et ce, sans délai face au moment où il s'est produit dans le temps. Les services ont également été dispensés aux proches des personnes victimes et aux témoins. Au fil des années, l'équipe a développé une expertise au niveau des réactions de stress post-traumatique et de l'accompagnement à la Cour. De plus, de nombreux services proactifs permettant de rejoindre davantage de personnes ont été mis en place pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Mise en place du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel (PROCHES) du Réseau des CAVAC.

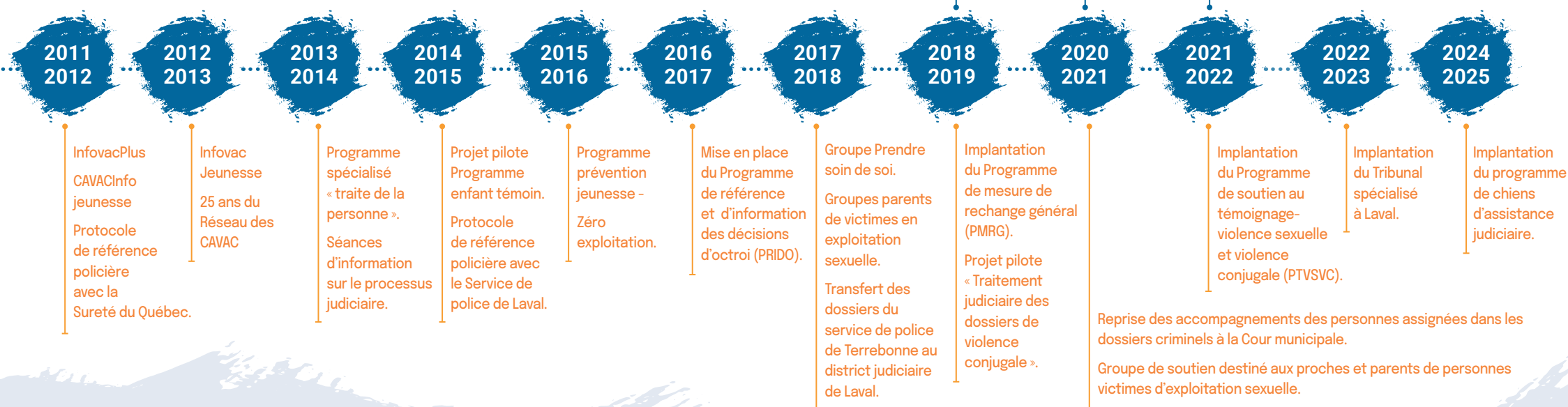
Rapport *Rebâtir la confiance*.

Adoption de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement.

Première réforme en profondeur de l'indemnisation et de l'aide destinée aux personnes victimes.

Le BAVAC devient la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC).

Adoption de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Les personnes victimes au cœur du processus.





- Isabelle

« Je suis très fière de travailler au CAVAC et de faire partie de cette merveilleuse équipe! Pouvoir apporter ma petite contribution au mieux-être des victimes d'actes criminels me procure un grand sentiment d'accomplissement! »



NOTRE ÉQUIPE

L'équipe du CAVAC de Laval est maintenant composée de plus de 35 magnifiques humains qui portent fièrement la mission de l'organisation auprès de notre clientèle. Les équipes d'intervention, de soutien et de gestion proviennent de divers domaines d'emploi et se complètent à merveille. Cette synergie se retrouve aussi dans l'application minutieuse des nombreuses procédures et pratiques que requièrent les nombreux programmes et services offerts par le CAVAC, le ministère de la Justice et autres partenaires impliqués.

Au cours de l'année financière, nous avons eu l'occasion d'intégrer neuf (9) nouvelles personnes au sein de l'équipe. Ces embauches ont entre autres, permis de pourvoir des postes laissés vacants en raison d'absences temporaires ainsi que de départs de collègues ayant choisi de relever de nouveaux défis professionnels. Nous avons aussi eu la chance d'accueillir un nouveau poste dans l'équipe, une agente de bureau. Celle-ci soutient merveilleusement l'équipe administrative à raison de 3 jours par semaine. Chaque recrutement a été réalisé en fonction des besoins opérationnels et a contribué à assurer la continuité des activités et le maintien de la qualité des services offerts. L'arrivée de ces nouvelles ressources a aussi permis d'enrichir notre équipe par l'apport de compétences variées et d'expériences complémentaires, favorisant ainsi une dynamique de travail renouvelée.

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Notre équipe est composée de personnes dévouées et engagées, autant au sein de l'équipe de travail que de notre conseil d'administration. Cette section vise à mettre chacune de ces personnes en lumière. En vue de s'assurer d'un service professionnel et de la protection de la clientèle, il est essentiel pour nous que les agent·e·s d'intervention, les ISL et les gestionnaires soient inscrit·e·s à un ordre professionnel ou au registre des droits acquis liés les domaines de la criminologie, du travail social, de la sexologie, de la psychoéducation et des ressources humaines. Nous avons volontairement omis d'inscrire les titres professionnels de chacun·e afin d'alléger le texte.

L'ÉQUIPE DE GESTION

Marie-Claude Côté

Directrice générale

Sabrina Tessier

Directrice clinique

Andréa Jasmin-Benoit

Directrice clinique par intérim

Martine Desjardins

Conseillère en gestion des ressources humaines et à l'organisation des services

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Josianne Morency

Adjointe administrative

Chantal Pilon

Agente InfovacPlus

Isabelle Berthiaume

Agente de bureau

POSTES SPÉCIALISÉS

Aurélié Biasi

Responsable clinique par intérim

Kaila Bertone

Coordonnatrice du Programme Prévention Jeunesse ; Zéro Exploitation (PPJ)

Stéphanie Béland

Coordonnatrice aux points de services, programmes et projets et à l'implantation du tribunal spécialisé

L'ÉQUIPE CLINIQUE AGENTES DE SOUTIEN AUX INTERVENTIONS

Katherine Neale

Violine Casseus

AGENT·E·S D'INTERVENTION

Anne-Marie Massé

Audrey-Jade Caron

Cloé Lachance

Spécialité jeunesse

Émilie A. Quenneville

Gabrielle Dagenais

Julie Paiement

Intervenante dédiée à l'intervention en exploitation sexuelle (ÉDIES)

Justine Beaucage

Laurence Godbout

Spécialité jeunesse

Maher Abilmouna

Maïka Laboissonnière

Marie-Pier Durocher

Mathilde Hallynck

Rose Gauthier (départ)

Spécialité jeunesse

Sabrina Pelletier

Sandy Morales Colonia

Sophie Pinto

Agente de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS)

Wendy Figueroa

TRIBUNAL SPÉCIALISÉ AGENTE D'INTERVENTION ET RESPONSABLE DU CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Sophie Beauchamp

CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Voltigeur

INTERVENANTES SOCIOJUDICIAIRES DE LIAISON (ISL)

Abygaëlle Richer

Carolyn Bureau

Flavie Gagnon

Kym Rousseau

Marie-Michèle Ferland

Marissa De León Iglesias

Bianca Daigle (départ)

Laurence Lacroix (départ)

Noémie Rioux (départ)

Sara Gauthier (départ)

Sarah Leguerrier-Ouellet (départ)

STAGIAIRES

Sophie Charlebois Lefrançois

CONSULTANTES EXTERNES

Dre. Ann-Claude Simoneau, M.A., Ph. D.

Annie Caron, Sexologue

Psychologue et
psychothérapeute
Responsable clinique au
déploiement du Tribunal
spécialisé et conseillère
en formation au ministère
de la Justice du Québec

L'ÉQUIPE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yves Devost

Président

Marie-José Harel

Vice-Présidente

Pier-Luc Laverdure

Trésorier

Chantal Gélinas

Administratrice

Geneviève Boisvert-Pilon

Administratrice

Jean-François Rousselle

Administrateur

Jo-Anne Wemmers

Administratrice

Nektarios Tzortzinis

Administrateur

Sabrina Martineau

Administratrice

NOS ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE RESSOURCEMENT

Le CAVAC de Laval valorise le développement professionnel des membres de son équipe en offrant de nombreuses occasions d'enrichir leurs connaissances, leurs compétences ainsi que leur savoir-être, en lien avec les réalités de la clientèle et les exigences requises par leurs professions respectives. Ainsi, afin de toujours continuer à offrir le meilleur service à sa clientèle, l'équipe clinique est encouragée à développer son expertise au niveau de l'intervention psychosociale, en contexte post-traumatique et en lien avec l'accompagnement judiciaire.

La formation initiale offerte à nos employé·e·s lors de leur embauche est d'une grande richesse. Plusieurs heures de formation sont investies par toute l'équipe du CAVAC à l'arrivée des nouveaux collègues et stagiaires. Ces formations leur permettent de se familiariser avec l'ensemble de nos services, nos partenaires et les réalités vécues par notre clientèle ainsi qu'aux tâches reliées à leur poste. L'intégration de chaque personne compte plus de 80 heures offertes par les pairs, tant sur le volet clinique qu'administratif. Nous sommes bien fiers de proposer aux personnes qui se joignent à nous, tous les outils et connaissances requis à leur succès au sein de notre équipe.

En plus de la préparation initiale offerte à leur entrée en poste, nos employé·e·s bénéficient aussi d'un budget de formation continue. Pour l'année calendrier 2024, notre équipe a consacré tout près de 1400 heures d'activités de formation, ce qui représente 2% de notre masse salariale et

plus de 35 heures de formation par année, par personne. Nous avons la chance de pouvoir compter sur de nombreux partenaires – ministériels, institutionnels, communautaires et organisationnels – qui proposent une offre variée, abondante et de grandes qualités, en matière de formation, tels que des ateliers, des conférences, des webinaires, de la supervision clinique, des colloques et des séminaires.

Au cours de la période de référence du présent rapport, notre équipe a aussi eu l'occasion d'approfondir plusieurs thématiques spécifiques. Ces formations permettent une meilleure compréhension de notre clientèle ou opérationnelle, parmi celles-ci :

- Étranglement en contexte de violence conjugale,
- Traumas en contexte de violences sexuelles et intimes : adapter nos interventions aux répercussions connexes
- La violence sexuelle au sein de la fratrie
- Tribunal spécialisé : Violence familiale : comment assurer la sécurité des personnes victimes et des enfants
- Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence,
- La LAPVIC en quelques clics, Mieux la connaître pour bien informer



Dans le cadre de la Diversité, Équité et Inclusion, l'équipe a eu la chance de participer à une formation offerte par l'organisme partenaire SPHÈRE. Puisque nous œuvrons auprès d'une clientèle diverse, *Adapter sa posture et ses interventions de manière à ce qu'elles soient plus inclusives à la pluralité des genres*, a constitué une belle occasion de développer un langage commun et de s'assurer que nos pratiques reflètent nos valeurs d'inclusion.

Le Réseau des CAVAC a organisé, à l'attention des employés qui œuvrent dans des rôles de gestion ou de coordination au sein de tous les CAVAC, des formations en gestion des ressources humaines diffusées par la firme Cameron RH. Ces formations avaient également comme objectif de développer un lexique « RH » commun et d'optimiser les pratiques de gestion des ressources humaines.

Tel que mentionné, nous souhaitons sincèrement voir chaque membre de l'équipe s'épanouir professionnellement et personnellement et cela se passe également par la reconnaissance de l'unicité de chacun·e et par l'actualisation et le développement des différents talents naturels.

C'est donc pour répondre à ce besoin des plus humains que nous offrons la possibilité de s'impliquer dans différents comités, projets et initiatives d'intérêt qui mettent à profit leurs intérêts et aptitudes. C'est d'ailleurs le cas pour nos agent·e·s d'intervention qui peuvent être affectés à plus d'un de nos points de service. Ce faisant, tous·tes les membres de l'équipe clinique ont la possibilité d'offrir des suivis psychosociaux de court ou moyen terme au siège social, de l'accompagnement sociojudiciaire au palais de Justice ou à la Cour municipale ou de l'intervention brève et immédiate par la référence policière au Quartier général du Service de police de Laval.

Outre la formation et la participation à divers projets et comité, il nous importe aussi d'avoir des moments pour nous réunir tous·tes ensemble. C'est pour cela que l'équipe entière participe aux rencontres d'équipe tenues toutes les trois semaines. Celles-ci favorisent la coordination des services, le partage d'informations pertinentes et l'amélioration continue de la qualité de nos interventions. Ces échanges renforcent aussi la cohésion de groupe, en créant un espace pour discuter de nos expériences et réalités professionnelles. De plus, depuis plus de vingt ans, notre équipe clinique bénéficie de rencontres mensuelles de supervision de groupe, totalisant environ 30 heures par an. Sous la direction de Dre Ann Claude Simoneau, psychologue et psychothérapeute, ces rencontres offrent un cadre sécurisant et professionnel propice aux échanges cliniques, au soutien entre collègues et au partage d'outils d'intervention. Dans le cadre de la mise en place du Tribunal spécialisé, nous pouvons aussi bénéficier du précieux soutien de Annie Caron, sexologue et responsable clinique. En complément, notre équipe clinique bénéficie aussi d'un encadrement individuel personnalisé assuré par la directrice clinique et la responsable clinique.

Ces rencontres favorisent le développement professionnel spécifique à chacun·e tout en soutenant leur bien-être personnel et en maintenant l'excellence de nos interventions.

Puis, des activités de ressourcement d'équipe sont également organisées annuellement afin de nous permettre de nous réunir dans un contexte plus ludique et informel. Notre rendez-vous annuel nommé "Solstice", ainsi qu'une journée ludique pour célébrer le temps des fêtes, en sont de bons exemples. Ces moments de convivialité ont pour objectif de renforcer les liens, favoriser le bien-être collectif, intégrer les nouveaux membres et cultiver un esprit d'équipe chaleureux et bienveillant. Les nombreux témoignages positifs démontrent à quel point ces événements sont appréciés et contribuent grandement à la cohésion d'équipe.

Enfin, durant l'année scolaire nous avons accueilli une stagiaire étudiante au baccalauréat en criminologie, au baccalauréat en criminologie. Ces stages permettent aux étudiant·e·s de vivre une expérience terrain enrichissante et sont pour nous une occasion idéale de transmettre notre passion et de faire rayonner nos professions.



IMPLICATION LOCALE ET PROVINCIALE

CONCERTATION LOCALE

Le partenariat avec les organismes lavallois est une priorité pour le CAVAC, car il permet de mieux aider, soutenir et accompagner les personnes victimes dans leur parcours en leur offrant une panoplie de services variés.

Pour y arriver, le CAVAC s'implique sur plusieurs projets locaux et à différentes tables de concertation. Vous trouverez la liste de celles-ci en annexe. Certaines implications particulières méritent toutefois d'être mises en lumière.

Nous contribuons au déploiement des actions de la Table de concertation en violence conjugale et en agression sexuelle de Laval (TCVCASL). En plus d'être actif·ve·s dans les activités de concertation, nous sommes impliqué·e·s sur le comité stratégique, le comité Laval alliée contre les violences sexuelles et le CLIS (comité local d'intégration des services) dans le cadre du déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et violence conjugale.

En continuité avec nos actions à la TCVCASL, nous sommes très impliqué·e·s au groupe A-GIR (Arrimage- Groupe d'intervention rapide). Plusieurs membres de l'équipe du CAVAC contribuent à trouver des solutions pour améliorer le filet de sécurité des personnes victimes de violence conjugale en participant aux cellules de crise et aux concertations.

Pour une troisième année nous avons participé au comité de directeurs du CER(e)F (Centre d'expertise régional à l'enfance et à la famille) ainsi qu'au comité opérationnel. Nous avons eu la chance de voir naître l'identification visuelle du CER(e)F et avons participé à la conception du plan clinique de ce projet à travers le sous-comité des services thérapeutiques et psychosociaux.

Finalement, nous avons continué nos importantes collaborations au sein du PPJ (programme prévention jeunesse) et au CCMVL (comité de concertation pour contrer la maltraitance et le vieillissement à Laval).



REPRÉSENTATION AU SEIN DU RÉSEAU DES CAVAC

Le CAVAC de Laval fait partie d'un vaste Réseau provincial regroupant 17 CAVAC répartis selon les régions administratives du Québec. Les CAVAC contribuent, ensemble, à améliorer le traitement des personnes victimes d'actes criminels, des proches et des témoins, tout en assurant la mise en œuvre des meilleures pratiques quant aux services offerts à cette clientèle. À nouveau cette année, notre équipe a participé à diverses initiatives provinciales au sein même du Réseau des CAVAC :

- Comité directeur chiens d'assistance judiciaire
- Comité de coordination des responsables cliniques
- Comité de satisfaction de la clientèle
- Comité des services professionnels
- Comité provincial d'implantation des Tribunaux spécialisés
- Comité provincial ÉDIES
- Comité Référence policière

Notre participation au rayonnement du Réseau des CAVAC s'inscrit aussi à travers les représentations externes, notamment le « Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale ».

Par ailleurs, nous avons été sollicités par le CAVAC de Lanaudière, dont l'implantation du Tribunal spécialisé (TS) en matière de violence sexuelle et de violence conjugale est en cours de déploiement, afin qu'une ISL de notre CAVAC participe à une rencontre informative avec leur équipe. Sophie Bergeron, coordonnatrice du TS, y a également été invitée. Marie-Michèle Ferland, ISL au CAVAC de Laval, a répondu présent et pris part à cette rencontre, laquelle visait à présenter le TS aux intervenant.e.s du CAVAC de Lanaudière, de leur permettre de se familiariser avec la fonction d'ISL, d'identifier leurs intérêts ainsi que de faire profiter l'équipe de Lanaudière de l'expérience terrain riche en apprentissages de Marie-Michèle.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons toute une année en vue pour 2026-2027! En effet, le 35^e anniversaire du CAVAC se verra empreint d'un changement majeur, soit l'intégration d'une nouvelle directrice générale (DG). Notre DG actuelle, Marie-Claude Côté, s'apprête à quitter après 29 belles années à la barre de notre organisation. Heureusement le CAVAC de Laval a été en mesure de trouver une perle rare pour continuer la mission entreprise depuis 35 ans; madame Annie Aubertin. Le processus de transition est bien enclenché au moment où ces lignes sont rédigées.

Bien entendu, nous ne pouvons pas passer sous silence les 35 ans du CAVAC et des célébrations ont été organisées à cet effet. Celles-ci auront lieu en juin 2026. Nous nous remémorerons toutes les étapes de la vie du CAVAC de Laval et mettrons en lumière certains événements importants. Nous souhaitons y rencontrer notre clientèle, nos partenaires et notre équipe.

L'année 2026-27 devrait être assez chargée pour le CAVAC notamment au niveau du développement d'interventions spécialisées auprès de notre clientèle. Dès le début avril nous entamerons un projet pilote d'agent.e d'intervention spécialisé.e pour le programme de préparation au témoignage PTVSVC. Deux de nos intervenant.e.s se partageront la tâche.

De plus, le Centre d'expertise régional enfant-famille (CEReF) s'installera dès le printemps 2027 et il est prévu que nos intervenantes jeunesse y occupent des locaux pour mieux desservir la clientèle jeunesse en collaboration avec les autres organismes lavallois. Aussi, pour faciliter l'accompagnement des personnes victimes et témoins à la Cour municipale et pour rendre nos services plus disponibles, le CAVAC compte s'installer dans les nouveaux locaux de la Cour municipale de Laval dès leur ouverture prévue au printemps 2027.

Depuis plusieurs années le roulement de personnel est plus important et nous tentons d'identifier des moyens pour augmenter la rétention au sein de notre équipe. Nous continuerons de travailler à rattacher l'équipe de travail à la mission et à réfléchir aux différents moyens d'assurer une meilleure rétention. Pour terminer, le manque d'espace de travail dans nos locaux du siège social continue de nous préoccuper et la réflexion se continuera au cours de l'année. Nous avons une année riche en perspective devant nous, mais aucun défi ne nous arrête!

Travailler au CAVAC de Laval aura été pour moi bien plus qu'un emploi. Le CAVAC a fait partie de ma vie pendant 29 années. Je l'ai vu grandir, se développer, mais surtout évoluer à travers le temps pour toujours mieux répondre aux besoins de la clientèle. J'ai aimé être à la barre de cet organisme qui porte une mission qui me tient tellement à cœur; les personnes victimes d'actes criminels. Je n'aurais pas pu être aussi heureuse ailleurs. J'aime croire que la rencontre entre moi et le CAVAC était presque prédestinée.

Tout au long de ma carrière au CAVAC j'ai eu la chance de travailler avec de magnifiques personnes centrées sur la mission, certaines d'entre elles depuis maintenant plus de 20 ans. J'ai dû accepter aussi de perdre des collègues de travail au cours de ces années, c'est ce qui a été le plus difficile pour moi. Que ce soit dans l'équipe de travail ou au Conseil d'administration, tous et toutes ont toujours mis les personnes victimes au centre de leurs préoccupations. Je suis si fière d'avoir pu faire partie de cette belle aventure ! Il est temps maintenant pour moi de céder ma place, mais le CAVAC aura toujours la sienne dans mon cœur.

Je serai maintenant connue sous l'appellation « ancienne directrice générale du CAVAC ». J'espère avoir réussi à léguer un peu de ma passion, de mon énergie, de ma joie de vivre, de mon professionnalisme ainsi que de ma créativité et qu'on se souviendra de moi comme une de celles qui a contribué à l'avancement des services offerts aux personnes victimes.



- Marie-Claude

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Laval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Laval, qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

RAPPORT FINANCIERS AU 31 MARS 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 42

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

RÉSULTATS 44

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET 45

BILAN 45

FLUX DE TRÉSORERIE 46

NOTES COMPLÉMENTAIRES 46

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

SYLVESTRE, ROY & ASSOCIÉS INC.¹

Terrebonne, le 9 juin 2026

¹ Par Luc Villeneuve, CPA auditeur



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

(audité)

	2026	2025
PRODUITS		
Ministère de la Justice - Subvention FAVAC	2 046 776 \$	1 918 777 \$
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé	500 906	458 468
Ministère de la Justice - ÉDIES	90 573	90 944
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé - Projet chien	112 397	40 057
Ministère de la Justice - Appel de projets extraordinaire - Projet Aînés	1 967	51 818
Ministère de la Justice - Subvention hypothèque	20 004	-
Ministère de la Sécurité Publique - Projet Prévention Jeunesse	95 847	154 688
Ville de Laval - Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires - Projet Prévention Jeunesse	111 388	-
CISSS de Laval - Initiatives régionales pour le dossier en agression sexuelle	13 972	-
Sommes versées par les contrevenants	38 102	39 224
Subvention - DAPVIC	-	(22 071)
Produits - Projet Coffre à outils	221	-
Honoraires de gestion	-	15 500
Dons - comité social	237	980
Intérêts	9 537	6 583
Autres revenus	6 442	1 451
Amortissement de la subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles (Note 6)	373	373
Contribution des membres	200	120
	3 048 942	2 756 912

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

(audité)

	2026	2025
CHARGES		
Salaires	1 584 450	1 539 063
Avantages sociaux	179 139	200 485
Associations et cotisations	1 595	1 780
Assurances	9 321	8 749
Documentation et abonnements	187	551
Frais de déplacements	8 028	5 269
Location d'espaces de stationnement	3 004	3 692
Dépenses reliées à la bâtisse (Note 10)	56 907	55 971
Formation	7 318	8 895
Frais de fonction	200	-
Honoraires professionnels	35 004	15 702
Papeterie et frais de bureau	7 269	10 560
Frais légaux	3 844	-
Publicité et promotion	1 700	-
Télécommunications	10 397	10 948
Fournitures informatiques	2 886	2 802
Entretien et réparation informatique	12 725	9 468
Frais d'interprètes	3 991	15 742
Frais d'activités bénévoles et de reconnaissance	1 421	1 450
Frais du conseil d'administration	3 880	5 131
Dépenses reliées aux dons	237	980
Intérêts et frais bancaires	621	81
Remboursement de TPS et TVQ	(8 153)	(8 975)
Dépenses - Projet aînés	1 967	51 818
Dépenses - Projet Coffre à outils	221	-
Dépenses - Projet Tribunal spécialisé	500 906	458 468
Dépenses - Projet ÉDIES	90 573	90 944
Dépenses - Projet chien	112 397	40 057
Dépenses - Projet Prévention Jeunesse	207 235	154 688
Amortissement des équipements de bureau et informatique	140	6 625
	2 839 410	2 690 944
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	209 532 \$	65 968 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026
(audit )

	Investi en immobilisations corporelles (Note 8)	Affect� (Note 9)	Non affect�	2026	2025
SOLDE AU D�BUT	570 545 \$	206 101 \$	(97 310) \$	679 336 \$	613 368 \$
Exc�dent des produits sur les charges	(8 860)	-	218 392	209 532	65 968
Affectations d'origine interne (Note 9)	-	38 102	(38 102)	-	-
Versement sur la dette � long terme	20 000	-	(20 000)	-	-
SOLDE � LA FIN	581 685 \$	244 203 \$	62 980 \$	888 868 \$	679 336 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
BILAN
AU 31 MARS 2026
(audit )

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF � COURT TERME		
Encaisse	223 675 \$	217 441 \$
Compte Avantage entreprise, taux variable	1 553 680	1 259 881
Sommes � recevoir	6 239	-
Taxes � la consommation � recevoir	3 789	4 658
Salaires pay�s d'avance	27 570	-
	1 814 953	1 481 980
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 3)	914 108	923 341
	2 729 061 \$	2 405 321 \$
PASSIF		
PASSIF � COURT TERME		
Fournisseurs et charges � payer (Note 4)	249 441 \$	234 032 \$
Apports report�s (Note 7)	1 258 329	1 139 157
Tranche de la dette � long terme �ch�ant � moins d'un an (Note 5)	20 000	20 000
	1 527 770	1 393 189
DETTE � LONG TERME (Note 5)	280 000	300 000
SUBVENTION REPORT�E AFF�RENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	32 423	32 796
	1 840 193	1 725 985
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)	581 685	570 545
AFFECT� (Note 9)	244 203	206 101
NON AFFECT�	62 980	(97 310)
	888 868	679 336
	2 729 061 \$	2 405 321 \$

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026**

(audité)

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	209 532 \$	65 968 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 233	15 717
Amortissement de la subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles	(373)	(373)
	218 392	81 312
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Sommes à recevoir	(6 239)	22 071
Taxes à la consommation à recevoir	869	3 802
Salaires payés d'avance	(27 570)	-
Fournisseurs et charges à payer	15 409	39 486
Apports reportés	119 172	326 522
	101 641	391 881
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	320 033	473 193
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versements sur dette à long terme	(20 000)	(20 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(20 000)	(20 000)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	300 033	453 193
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	1 477 322	1 024 129
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	1 777 355 \$	1 477 322 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et du compte Avantage entreprise.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2026**

(audité)

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme a été constitué le 19 mars 1991 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme sans but lucratif. L'organisme fournit une assistance directe aux victimes d'actes criminels et informe différents groupes au sujet de la violence conjugale ainsi que toutes autres formes de violences véhiculées dans notre société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et du compte Avantage entreprise, ainsi que des sommes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer, ainsi que de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026
(audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les honoraires de gestion sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis selon la même méthode et au même taux que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Les produits d'intérêts, les contributions des membres, les sommes versées par les contrevenants, ainsi que tous les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds des immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Apports reçus sous forme de services

Les membres consacrent de nombreuses heures chaque année à aider Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Laval à assurer la prestation de ses services.

Aucun montant n'est constaté dans les états financiers relativement à ces apports reçus sous forme de services parce qu'il est trop difficile d'en déterminer la juste valeur.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026
(audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, durées et taux suivants :

	Méthode	Durée / Taux
Bâtisse	Linéaire	100 ans
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	3 ans

La subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles est amortie au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et du compte Avantage entreprise.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Terrain	106 951 \$	- \$	106 951 \$	106 951 \$
Bâtisse	909 359	102 766	806 593	815 686
Mobilier et équipement de bureau	2 725	2 161	564	704
Équipement informatique	70 838	70 838	-	-
	1 089 873 \$	175 765 \$	914 108 \$	923 341 \$

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026
(audité)

4. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2026	2025
Comptes fournisseurs	54 328 \$	4 946 \$
Salaires et vacances à payer	186 371	221 514
Régime de retraite à payer	8 742	7 572
	249 441 \$	234 032 \$

5. DETTE À LONG TERME

	2026	2025
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière de 1er rang sur un immeuble d'une valeur nette comptable de 913 544 \$ et par une hypothèque mobilière de premier rang de 100 000 \$ sur tous les biens meubles présents et futurs de l'organisme portant intérêts au taux préférentiel de 4.95 % majoré de 1 %, remboursable par versements mensuels en capital de 1 667 \$ plus les intérêts, renouvelable au cours du prochain exercice	300 000 \$	320 000 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	20 000	20 000
	280 000 \$	300 000 \$
Les remboursements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :		
	2027	2028
	20 000 \$	20 000 \$
	2029	2030
	20 000 \$	20 000 \$
	2031	
	20 000 \$	

6. SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026	2025
Solde au début	32 796 \$	33 169 \$
Montant constaté à titre de produits	(373)	(373)
	32 423 \$	32 796 \$

La subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles est constatée à titre de produit selon la même méthode que l'immobilisation corporelle à laquelle elle se rapporte. La subvention, d'un montant initial de 37 272 \$ ayant été utilisée pour des travaux qui ont été capitalisés sur la bâtisse alors la subvention sera amortie de façon linéaire sur une période de 100 ans.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026
(audité)

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées, lesquelles en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à différents projets.

	Solde au début	Encaissements	Produit de l'exercice	Solde à la fin
Ministère de la Sécurité Publique - Projet Prévention Jeunesse	50 557 \$	127 291 \$	95 847 \$	82 001 \$
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé	742 657	630 015	500 906	871 766
Produits - Projet Coffre à outils	459		221	238
Ministère de la Justice - ÉDIES	24 907	96 142	90 573	30 476
Ministère de la Justice - Appel de projets extraordinaire - Projet Aïnés	6 911	142	1 967	5 086
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé - Projet chien	40 004	99 637	112 397	27 244
Ministère de la Justice - Tribunal spécialisé - Aménagements	81 125	2 332	-	83 457
Ministre responsable de la condition féminine - Projet Z	-	88 221	-	88 221
Ville de Laval - Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires - Projet Z	178 222	1 922	111 388	68 756
CISSS de Laval - Initiatives régionales pour le dossier en agression sexuelle	13 972	-	13 972	-
Dons	343	978	237	1 084
	1 139 157 \$	1 046 680 \$	927 508 \$	1 258 329 \$

8. ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde de l'actif net investi en immobilisations corporelles se compose de :

	2026	2025
Valeur nette des immobilisations corporelles	914 108 \$	923 341 \$
Dette à long terme - hypothèque sur la bâtisse	(300 000)	(320 000)

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026
(audit)

9. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé à l'affectation d'un montant de 38 102 \$. Voir le tableau ci-bas pour le détail des soldes des affectations d'origine interne:

	Échéance	31 mars 2025	Montants utilisés	Affectation de l'exercice	31 mars 2026
Activités liées aux victimes	2028	206 101 \$	- \$	38 102 \$	244 203 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. DÉPENSES RELIÉES À LA BÂTISSE

	2026	2025
Entretien et réparations	18 433 \$	16 684 \$
Électricité et chauffage	5 638	5 590
Intérêts sur hypothèque	23 743	24 603
Amortissement de la bâtisse	9 093	9 094
	56 907 \$	55 971 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2026.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer, ainsi que de la dette à long terme.

L'organisme considère qu'il dispose des liquidités nécessaires afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2026
(audit)

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

L'organisme est exposé au risque de flux de trésorerie en ce qui concerne sa dette à long terme ainsi que son compte Avantage entreprise à taux variable.

LISTE DES TABLES DE CONCERTATION ET DES COMITÉS :

- A-GIR – Arrimage-Groupe d'intervention rapide
- Déclenchement de cellule de crise
- CCMVL – Comité de concertation contre la maltraitance liée au vieillissement à Laval
- CER(e)F – Centre d'expertise lavallois à l'enfance et à la famille
- Comité directeur
- Comité opérationnel
- CRIPICL – Comité régional d'implantation du Processus d'intervention concerté à Laval
- Programme Prévention jeunesse en exploitation sexuelle des mineurs de Laval; Zéro exploitation
- Comité directeur
- Comité opérationnel
- TCVCASL – Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval
- Comité Laval alliée contre les violences sexuelles
- Comité colloque
- Comité stratégique
- CLVC – Comité lavallois en violence conjugale
- Comité concertation clinique
- CLIS – Comité local d'intégration des services
- GTI – Groupe de Travail Intersectionnalité
- GTT – Groupe de Travail Trajectoire
- ROQHAS – Regroupement des organismes québécois pour les hommes agressés sexuellement
- TRCAL – Table régionale de concertation des aînés de Laval
- VEMAS – Comité de vérifications des enquêtes en matière d'agression sexuelle

IMPLICATION ET REPRÉSENTATION DE LA COORDONNATRICE DU PPJ LAVAL - ZÉRO EXPLOITATION LA COORDONNATRICE DU PROGRAMME A PARTICIPÉ À DIFFÉRENTS COMITÉS ET TABLES DE CONCERTATION

- CQCTP – Coalition québécoise contre la traite des personnes
- Comité clinique
- CCIES – Comité de coordination des interventions en exploitation sexuelle du Service de police de Laval
- Table nationale de concertation en matière d'exploitation sexuelle
- Comité Un trop grand prix
- TCVCASL – Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval
- Conseil d'administration
- Comité concertation clinique
- Comité organisateur colloque 2025
- Laval alliée contre les violences sexuelles
- Table jeunesse de Laval
- TLCJVU – Table lavalloise sur la criminalité juvénile et la violence urbaine



CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS